

Journées des paysages



PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE :
DEUX POLITIQUES AU SERVICE D'UN MEME BIEN COMMUN ?

LYON, LE 25 NOVEMBRE 2015



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Actualités nationales par les organisateurs (MEDDE et FPNRF) | 3 |
| Introduction sur le bien commun (Pierre Donadieu) | 7 |
| Comment définir des stratégies écologiques et paysagères cohérentes dans des projets à grande échelle ? (Michel Hoessler, Agence Ter & Gilles Gallinet, bureau AEU) | 14 |
| La planification, un levier pour mettre en valeur le patrimoine paysager et écologique d'un territoire (Meissa Diallo, PNR de la Forêt d'Orient) | 19 |
| La valorisation économique au service du maintien de paysages bocagers de qualité. Et vice versa ? (Pauline Gautier, PNR Normandie Maine) | 24 |
| Projets opérationnels et mode de gestion Comment concilier aménagement paysager et biodiversité ? (Jacques Coulon & Linda Leblanc, Coulon Leblanc & Associés) | 32 |
| Zoom sur le signe de qualité « Végétal local » (Sandra Malaval, FCBN) | 35 |
| Table ronde : Quand Paysage et Trame verte et bleue répondent à une même logique de production d'un bien commun | 41 |
| SYLVIE GUILLERME | 41 |
| GUY BERTHOUD | 43 |
| JEAN-PHILIPPE MINIER | 45 |
| CLAIRE LAUBIE | 48 |
| Conclusion | 57 |

ACTUALITES NATIONALES

Aude LEDAY-JACQUET

BUREAU DES PAYSAGES DU MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE

Bonjour à tous. Tout d'abord, avant d'introduire la journée, je tiens à remercier la DREAL qui nous accueille. Cette journée décentralisée reflète la volonté du ministère de se rapprocher des territoires pour animer ses réseaux et permettre à certains chargés de mission et chefs de projets de venir à ces moments d'échanges. Je remercie également le Centre de ressources de la Trame verte et bleue (TVB), animée par la Fédération des Parcs naturels régionaux, pour leur implication très forte dans l'élaboration de cette journée et sans qui nous ne serions certainement pas arrivés à une aussi bonne fluidité aujourd'hui.

Cette première journée décentralisée, nous avons choisi de la faire à l'interface de deux politiques portées par le ministère de l'Écologie : la politique de la Trame verte et bleue, et la politique des paysages. Co-organisée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité en charge de la politique TVB et par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, elle permet un peu de transversalité dans ce grand ministère et direction générale à laquelle nous appartenons.

Quatre ans après une journée du groupe d'échanges TVB, organisée le 6 juillet 2011, qui s'intitulait : « Quelles synergies entre TVB et Paysage », et pour commencer cette nouvelle saison 2015/2016 des « Journées des paysages », dans le prolongement du plan d'action pour les paysages du ministère de l'Écologie, nous avons choisi de discuter à nouveau des enjeux de ces deux politiques à travers la question du bien commun.

En effet, outil au service d'un aménagement durable des territoires, la politique TVB prend en compte le fonctionnement écologique et doit répondre aux enjeux de qualité et de diversité des paysages. Pour répondre à ce deuxième objectif, le ministère de l'Écologie porte également, dans le cadre de sa politique des paysages, le développement de deux outils : un outil de connaissance (atlas de paysages) et un outil de projet avec les objectifs de qualité paysagère.

L'objectif de cette journée sera donc de questionner la manière de concilier à la fois les objectifs de qualité paysagère et les enjeux de fonctionnalité écologique, dans les projets de territoire comme dans les projets opérationnels.

Chaque politique porte sur un objet qui lui est propre :

- la politique TVB : sur la part matérielle et vivante d'un territoire (« le tissu vivant de la planète » pour reprendre l'expression de Robert BARBAULT),
- la politique du paysage : sur la représentation de ce territoire, c'est-à-dire la manière dont celui-ci est perçu par les populations (cf Convention européenne du paysage), et les attentes de ces populations (habitants, élus, acteurs économiques), en matière de cadre de vie.

Au cours de cette journée, il n'est donc pas question de confondre ou de dénaturer ces deux politiques, mais bien d'étudier de quelle manière TVB et paysages, peuvent s'articuler. Cette approche implique de questionner notre façon d'élaborer le projet territorial et d'inscrire des enjeux écologiques dans une perspective culturaliste. Comment

faire de la biodiversité un enjeu de société ? Comment le projet de paysage peut-il contribuer à cette perspective ? À l'inverse, comment l'approche écologique peut-elle également contribuer à la qualité et à la diversité des paysages ? Et comment la biodiversité pourrait-elle donner du sens à certains paysages et dans quelles conditions ? À l'aube de la mise en œuvre généralisée des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), ces questions prennent tout leur sens quand il s'agit de passer d'une définition conceptuelle et planificatrice des continuités écologiques à des propositions de gestion et de restauration de la TVB à la parcelle. Les acteurs sont alors confrontés aux usages, aux représentations, à des perspectives personnelles liées à la propriété, aux biens individuels.

Pour dépasser ces conflictualités, nous avons souhaité étudier les conditions d'élaboration d'une vision collective qui fait du paysage et de la biodiversité, non pas des lieux de querelles sémantiques, mais des lieux de co-construction. Pour cela, la notion de bien commun est apparue évidente. La présente journée sera donc structurée à partir de ce fil directeur, et nous avons proposé à Pierre DONADIEU, géographe et agronome, professeur émérite de l'École Nationale supérieure du Paysage de Versailles-Marseille de bien vouloir assurer le fil rouge de cette journée autour de cette idée de bien commun. Il introduira le débat par une intervention en tant que chercheur sur sa manière de définir ce bien commun et finalement d'interpréter les apports mutuels possibles entre les deux politiques. Il ne s'agira pas ici de débat sémantique, de vocabulaire confondu ou de hiérarchie sur l'un ou l'autre des enjeux de chacune des politiques. Nous nous intéresserons sur ce que chacune des actions publiques issues de ces politiques peut apporter à un enjeu supérieur visant une action globalisée.

Aussi, les interventions de cette journée sont structurées de manière à questionner les conditions de construction de ce bien commun à plusieurs échelles de territoires et à de multiples approches du projet de paysage. Nous avons souhaité que la parole soit donnée à des praticiens, paysagistes et écologues, pour témoigner comment cette co-construction prend forme.

L'organisation de cette journée intervient également à l'aune du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit le renforcement de la place des continuités écologiques dans les principes généraux du Code de l'environnement et introduit les Objectifs de Qualité Paysagère dans les chartes de PNR, après leur introduction, en 2014, dans les SCoT par la loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové). La question des effets de ces évolutions nécessite d'être discutée.

Conscient de ces évolutions, le ministère a accompagné le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dans un appel à projets du programme d'investissement d'avenir biodiversité (PIA). Après une première date de remise des offres, une deuxième, fixée au 22 février 2016, doit permettre à des équipes de paysagistes et d'écologues de s'associer pour proposer des services innovants, via éventuellement la mise en œuvre des SRCE.

Par ailleurs, la ministre a lancé un vaste appel à projets intitulé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour lequel des actions éligibles sur les paysages et la biodiversité ont été ciblées. Lors de la deuxième vague d'appels à projets de ces TEPCV, on devrait pouvoir valoriser des actions alliées aux paysages.

Cette journée s'inscrit également dans une perspective plus lointaine : nous rappelions en tout début d'introduction que la TVB a pour objectif de contribuer à la diversité et à la qualité des paysages, sixième objectif fondateur de la TVB inscrite au Code de l'environnement. Comme cela est prévu par la loi, il faut désormais passer à l'évaluation de cette politique et, du coup, il nous faut questionner cet objectif pour adapter au besoin la deuxième génération des Objectifs Nationaux de la Trame verte et bleue.

DIDIER LABAT

CHEF DE PROJET TVB ET PLANIFICATION AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, CO-ORGANISATEUR

Comme évoqué précédemment, cinq séquences vous sont proposées aujourd'hui juste après l'intervention de Pierre DONADIEU :

- 1) à l'échelle de grand territoire avec l'agence Ter et le bureau AEU, qui à travers trois exemples, illustrera une planification paysagère qui valorise les principes des continuités écologiques ;
- 2) à l'échelle intercommunale et planification, le SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, montrera comment cette planification urbaine constitue un lieu propice à des démarches paysagères et écologiques intégrées ;
- 3) l'interface entre économie agricole et territoires ruraux, le maintien des haies au service de la biodiversité et des paysages, mais aussi de l'économie locale avec le PNR Normandie Maine ;
- 4) une dimension opérationnelle de l'aménagement avec un projet d'aménagement qui posera la question des modalités ou des conditions pour que la biodiversité puisse devenir un paramètre fondateur pour repenser le projet de paysages avec Jacques COULON et Linda LEBLANC, paysagistes ;
- 5) pour évoquer la question du végétal, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux abordera le programme « végétal local ».

Enfin, comme au cours de cette journée nous n'avons pas pu placer tous les sujets d'interface entre cette notion de TVB et de paysages, nous proposons une table ronde qui réunira praticiens, gestionnaires et chercheurs pour discuter des enjeux, des difficultés rencontrées, mais aussi des perspectives que les métiers de l'écologie et du paysage peuvent construire ensemble pour répondre aux objectifs de ces deux politiques.

Je souligne que des actes seront disponibles à la fois sur le site du Centre de ressource TVB et sur la page consacrée aux Journées des paysages sur le site du ministère de l'Écologie. Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des intervenants qui se sont rendus disponibles, pour nous présenter leurs réflexions ou leurs expériences, et à nouveau remercier le travail de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à qui je passe la parole.

Claire HAMON

FEDERATION DES PNR DE FRANCE, CO-ORGANISATRICE

Lors de la précédente journée en 2011 sur les « synergies entre TVB et Paysage », des éléments ont été identifiés, notamment sur l'existence de clés et de facteurs pour rapprocher ces deux disciplines par une approche « projet » qui facilite la cohérence et le travail interdisciplinaire. L'intérêt de comprendre l'identité des paysages et leur dynamique pour insérer des actions sur la TVB est aussi ressorti largement. Nous verrons aujourd'hui que l'entrée paysagère est un très bon vecteur de pédagogie, d'accompagnement et de sensibilisation grâce à un vocabulaire parfois plus parlant pour les acteurs ou à des outils qui peuvent être mis au profit de la TVB comme des lectures de paysage, des représentations par blocs-diagrammes ou d'autres dispositifs graphiques.

Une petite fiche avec des références est disponible. Depuis la journée de 2011, un certain nombre d'avancées en termes de TVB a eu lieu puisque les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique vont être bientôt tous adoptés. Nous n'avons pas fait d'étude fine sur l'entrée « paysage », mais globalement elle a été mobilisée sur les éléments de diagnostic et certaines régions (Auvergne) ont mobilisé le paysage sur la construction même de leur trame. Les principales passerelles entre TVB et paysage s'observeront peut-être pour la mise en œuvre quand on se confrontera aux usages, à l'accompagnement. Pour cela, je sais que deux régions sont représentées :

- la DREAL Bretagne, la paysagiste-conseil pourra peut-être apporter un témoignage sur l'observatoire photographique mis en place avec une finalité pour la TVB ;
- la DREAL Île-de-France, Jean-Marc BERNARD pourra peut-être évoquer le travail qui démarrera sur des fiches de synthèse mettant en avant les synergies entre TVB et paysage pour aider les acteurs à travers un certain nombre d'exemples.

Au sein des Parcs naturels régionaux, cette double approche est également très présente *via* les chartes de parcs, mais aussi à travers un certain nombre d'actions : les ateliers locaux d'urbanisme et du paysage des Pyrénées catalanes (présentés lors d'une précédente journée) ; le guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage du Parc des Volcans d'Auvergne ; ou encore la démarche d'intégration de la TVB dans des documents d'urbanisme avec le PLU d'Aiguefonde sur le Parc du Haut Languedoc (exemple disponible sur le Centre de ressources). Certains PNR ont fait le choix d'outils combinés : plan biodiversité et paysage du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse ou le schéma biodiversité et paysage du Parc des Ballons des Vosges.

Au niveau de la Fédération, ces thématiques sont aussi étudiées et illustrées dans un certain nombre de productions. Côté paysage, une réflexion est en cours sur les observatoires photographiques des paysages : comment ils pourraient être mis à disposition des enjeux, notamment de biodiversité et des réflexions sur paysages et biodiversité dans les centres-bourgs. Ce sont des éléments qui ne sont pas encore valorisés au travers de publications, mais qui le seront prochainement.

Comme vous l'avez vu, la journée est un petit peu dense ; mais nous avons notre animateur, qui est notre fil rouge et qui saura rythmer cette journée. Donc je laisse la parole à Pierre DONADIEU pour une introduction sur le bien commun.

INTRODUCTION SUR LE BIEN COMMUN

PIERRE DONADIEU

PROFESSEUR EMERITE EN SCIENCES DU PAYSAGE A L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE PAYSAGE DE VERSAILLES-MARSEILLE

Bonjour à tous. Le fil rouge se résume en une question simple : comment les Objectifs de Qualité Paysagère peuvent-ils devenir communs dans les projets de paysages ? Ces objectifs supposent des échelles de temps et d'espaces différentes ; et ces acrobaties entre échelles présentent donc des limites dans la pratique. Je vais vous proposer de définir une nouvelle expression : les « communs paysagers ». Ce concept est dérivé directement de la notion de bien commun et permet de penser la relation entre la connaissance des paysages, les projets, l'articulation entre politiques des paysages et les politiques TVB. L'objectif est de dépasser une apparente contradiction pour trouver des points communs entre les acteurs de ces projets et de ces politiques, notamment à l'échelle territoriale. Les communs paysagers peuvent être définis en quatre points schématiques :

- 1— Que sont les communs paysagers ?
- 2— Ce sont les communs de qui ? Qui est concerné ?
- 3— Quelles sont les trois possibilités de gouvernances des paysages, des politiques de paysage, des projets de paysages ?
- 4— Quels éléments de construction de ces communs paysagers doit-on avoir à l'esprit ?

Le bien commun est une notion qui se rapporte à l'intérêt général qui relève et appartient à tous. En économie et en droit, les définitions sont un peu différentes : les ressources sont par exemple l'eau, l'air et, comme nous allons le voir, également les paysages.

Il existe environ une vingtaine de définitions du paysage qui sont tout à fait légitimes, dont celle de la Convention européenne. Je vous en propose une qui correspond plus à mon propos sur les communs paysagers :

— Le paysage est une construction sociale, culturelle et politique des relations à l'espace et à la nature sur un territoire donné, avec des acteurs, des habitants et des communautés humaines concernées.

— Le paysage – et cela va avec – est une ressource économique et culturelle. C'est un milieu de vie dans lequel l'usage de ces paysages, notamment à travers leur visibilité, mais aussi leurs fonctions diverses (économiques, sociales, culturelles), est possible pour tous. Et c'est ce *pour tous* qu'il faut préciser dans les territoires, sachant que ces territoires ont des géographies et des périmètres variés.

Pour illustrer cette construction des paysages, je vais vous montrer deux fois une même photo prise il y a dix jours quelque part dans la future Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Vous avez ici dans une zone humide, dans un petit village de 1 300 habitants, une délégation en quelque sorte de la commune en train de matérialiser le point nodal de l'organisation de la commune. Il s'agit de penser quelles limites, quelles transitions, quelle porosité pourront exister entre l'espace construit et l'espace naturel. Il est donc à la fois

question d'écologie, de paysages, d'urbanisme, de règles d'urbanisme et les propositions qui vont venir de la population dans un cadre donné par les documents d'urbanisme.

1- LES COMMUNS PAYSAGERS

Les communs paysagers représentent ce qui est produit en commun en tant que paysage et qui devient, de ce fait, une ressource partagée d'un territoire. Ce n'est pas simplement la ressource elle-même, mais le principe politique qui permet de penser la ressource et d'aboutir à des règles de gouvernance qui vont cadrer la production des paysages par les acteurs à travers des finalités économiques, écologiques, etc.

Ces paysages sont hybrides entre acteurs publics, privés, et/ou associatifs. Elinor OSTROM, économiste américaine qui a eu le Prix Nobel d'économie pour son travail sur les communs en 2009 est une des figures sur laquelle se base la proposition de construire les ressources naturelles en tant que biens communs. John DEWEY, aussi américain et fondateur du pragmatisme anglo-saxon en philosophie, me permet d'introduire l'idée que cette gouvernance des communs suppose des « publics ». Exactement comme ce qui été matérialisé sur la photo, c'est-à-dire des gens (les publics) concernés par l'appropriation symbolique d'un territoire.

Les biens communs ont eu un problème très grave, formalisé sous la notion de « tragédie des communs » (Garrett HARDIN, 1968) : lorsqu'un bien est accessible à tous, tous peuvent contribuer à le détruire comme le montre l'image un peu spectaculaire prise dans le Sud marocain. Vous avez des arganiers avec des chèvres et, en haut et à gauche, les mêmes arganiers qui ont brouté jusqu'à extinction ou quasi-extinction. Ces arbres avaient un statut de bien commun des habitants et ils en meurent. Aujourd'hui, il y a une nouvelle vie pour les arganiers — toutes les personnes qui connaissent l'huile d'argan savent à quoi s'en tenir —, mais il s'agit de « biens hybrides » à travers l'action publique de l'État marocain et l'action privée des producteurs d'huile d'argan pour l'industrie cosmétique internationale.

Voilà un autre exemple de commun paysager qui est issu d'une longue gouvernance de quinze ans au moins : les Basses Vallées Angevines, avec ici une répartition des structures d'espace entre les peupliers qui envahissent ces Basses Vallées juste à côté d'Angers, un troupeau qui menaçait d'être exclu par l'avancée inexorable de ces peupliers et de landes que vous devinez au milieu dans lesquelles niche cet oiseau rare : le râle des genêts — et que vous entendez parfois sous la forme d'un cri de cochon qu'on égorge.

2- QUI EST CONCERNE PAR LES COMMUNS PAYSAGERS ?

Revenons à cette notion hybride, les communs paysagers que tous les acteurs publics, associatifs, et privés peuvent contribuer à produire. Les producteurs de paysages matériels sont ces fameux « publics », c'est-à-dire les habitants en particulier et tous ceux qui ont un intérêt, sont intéressés et deviennent ce que E. OSTROM appelle des appropriateurs (en anglais, « *appropriators* »). En fonction de quelles valeurs tous ces gens, tous ces acteurs, tous ces habitants, tous ces appropriateurs, vont-ils parler ensemble et discuter ?

Ce sont les valeurs que vous connaissez sous le nom de services écosystémiques : approvisionnement d'un territoire en nourriture, énergie, pharmacie, etc. ; tout ce qui est de l'ordre de la régulation (climatique, inondation, fertilité des sols, biodiversité, etc.) ; et enfin, au niveau culturel et social, la beauté, la qualité des paysages vus et habités, leurs valeurs symboliques, spirituelles, relationnelles, qui aboutissent à cette notion essentielle : avoir le plaisir d'habiter quelque part avec d'autres.

Quelques images montrant finalement ces mises en place de communs, avec des paysages très différents : ici une zone humide, réservoir de biodiversité dans une partie de l'agglomération de Nantes ; un lieu qui est le fait surtout des services publics pour irriguer tout ce qui relève d'un réseau hydraulique dépendant d'un ancien délaissé ferroviaire qui a retrouvé une nouvelle nature.

Les communs paysagers peuvent être aussi associatifs à travers les espaces de gestion des jardins partagés, qui offrent des possibilités sociales, de discussions, de convivialité. Et même ici, des communs agri-urbains, à un moment clé qui est la floraison des jacinthes aux Pays-Bas avec une attraction touristique impressionnante et une planification stricte, de la part des acteurs publics, pour préserver ces espaces de l'urbanisation.

3- QUELLE GOUVERNANCE DES COMMUNS PAYSAGERS ?

La gouvernance de ces communs peut être à dominante publique, privée ou hybride. Ces trois gouvernances peuvent être résumées par :

- la gouvernance injonctive (*top down*) : exemple d'une ville chinoise d'Hangzhou où pratiquement tout le paysage agriurbain entre la ville centre et l'aéroport est le résultat d'une volonté de l'État ;
- la gouvernance participative (*bottom up*) où les associations et les habitants sont consultés pour la réalisation d'un parc avec l'exemple du parc d'Éole dans le XVIII^e arrondissement de Paris ;
- la gouvernance délibérative, très intéressante car elle permet la codécision, c'est-à-dire l'association des acteurs jusqu'à la prise de décision par les élus des habitants afin qu'ils aient à leur disposition les réponses attendues en tant qu'acteurs de cette gouvernance.

Derrière cette notion de gouvernance, le principe philosophique le plus intéressant est le pragmatisme : seul l'usager de l'espace quel paysage il recherche. Le bien commun peut être public. Exemple dans les jardins de Versailles : une gouvernance publique dominante où les paysages sont partagés par tous les touristes (huit millions ici.) La gouvernance peut aussi être privée pour un même type de paysage, ici géré par le National Trust en Grande Bretagne avec le parc de Stourhead.

Enfin trois images de communs paysages agri-urbains élaborés, hérités ou construits récemment : en haut, les Basses Vallées Angevines ; à gauche, l'île de Malte dans un espace public/privé, lieu de réjouissance traversé par des allées où le voisinage des vergers privés avec le public ne pose aucun problème ; même chose à Lausanne, dans une ferme municipale où les circulations sont utilisées par le public de la région urbaine.

4- QUELLE CONSTRUCTION DES COMMUNS PAYSAGERS ?

De nombreux outils de connaissance de ces paysages existent en France : les atlas de paysage ; les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, mais aussi les outils d'action autour de la question du projet : plans et chartes de paysage ; SCoT, qui sont aujourd'hui l'un des éléments clés dans l'orientation des choix politiques ; les PADD ; les Plans Locaux d'Urbanismes ; les AVAP ; et bien d'autres outils encore. La boîte à outils est presque surchargée aujourd'hui, mais elle est bien là, et il faut savoir choisir.

Illustration dans la région parisienne : le Schéma directeur de la Région Île-de-France, qui indique les espaces de nature (flèches vertes) et les espaces agricoles (flèches marron), les grands éléments structurants dans la vision des communs paysagers que peuvent partager les élus de ces territoires. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (éléments verts) de la Région Île-de-France reprend des éléments du schéma directeur et en ajoute d'autres (les éléments rouges). Débattre de ces éléments de la construction territoriale implique la participation des habitants et des acteurs locaux qui peut aboutir à cette gouvernance décisionnelle, délibérative, sur ce qu'il convient de faire quelque part. Dans cette image, déjà montrée d'une participation habitante, l'aboutissement sur le papier de la préfiguration d'une organisation de l'espace là où il n'y avait pas de projet. Le projet, ici, part de la volonté des habitants concernés : ceux qui sont là ont des intérêts, et le manifestent.

Pour terminer une image d'Italie, sur la côte des Pouilles, où la question est la même qu'en France : comment protéger les rivages d'une urbanisation anarchique et chaotique. La mise en images et en paysages est la première étape de la production de ces communs paysagers par ces populations locales et par les acteurs agricoles (et autres) de cette région.

5- CONCLUSION

Soyons clairs dans les définitions : le commun est un principe politique : le principe de prendre part à une codécision, à une coaction, à une co-délibération ; le principe le plus important de la mise en commun des paroles et des pensées avec ce que j'ai appelé des appropriateurs potentiels ou réels. Avec le mot paysage, la matérialité des choses et leur immatérialité sont ainsi définies et réunies.

Les images de paysage, représentation mentales communes s'appuient sur les institutions publiques, associatives, voire privées, qui vont permettre cette mise en commun des biens publics/privés sous la forme de la gouvernance hybride. En distinguant les biens communs paysagers, nous retrouvons la notion économique du bien commun en tant que ressource hors du marché (externalité), qui est fragile et qu'il faut préserver dans la gouvernance hybride publique/privée définie par Elinor OSTROM.

Ces ressources et ces scènes paysagères sont gouvernées autant par les droits d'usage que les droits de propriété. Mais dans cette phrase, vous avez au moins trois colloques futurs possibles. Car le droit de propriété en France qui n'est pas le même que dans les pays anglo-saxons, limite beaucoup la construction des communs. Ces problèmes peuvent cependant être résolus par le choix de modes de gouvernance qui mettent en avant les droits d'usage des biens beaucoup plus que les droits de propriété.

6- BIBLIOGRAPHIE

Trois éléments de bibliographie :

— Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun, essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

Ouvrage d'un philosophe et d'un sociologue français paru l'année dernière, que je vous conseille de lire. Il n'est pas orienté sur la question des paysages, mais sur celle des communs en général dans leur dimension historique et politique.

Une bonne illustration de la construction des communs a été organisée récemment par la Fondation d'Écologie Politique à Paris, Marseille et Lille sous la forme des « chemins des communs ». Il s'agissait de promenades à travers les villes sur des lieux qui pouvaient être aussi bien des squats que des jardins partagés, en tant que lieux concrets de la mise en commun.

— Pierre DONADIEU, *Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus*, Presses Universitaires de Valenciennes, 2014.

Ce livre revisite, à partir de cas concrets, la notion de commun d'une manière théorique différente de DARDOT et LAVAL. Elle insiste notamment sur l'intérêt d'une approche pragmatique des communs.

— Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs, (Governing the Commons. The Evolution of Institutions for collective Action, 1990)*, Bruxelles, De Boeck, 2010.

C'est la bible en la matière ; un travail qui ancien déjà mais qui mérite d'être connu et qui n'a été traduit que très récemment, en 2010, en Belgique.

Les communs paysagers sont donc une notion qui permet de répondre à la question : comment ces Objectifs de Qualité Paysagère peuvent être à la fois définis, exprimés, communiqués, échangés, débattus, critiqués, et viennent faire base commune à une appropriation de tout ou partie des paysages d'un territoire donné , une commune par exemple.

QUESTIONS

CATHERINE BÉAL, PARC DU PILAT

Je me posais la question de la dimension temporelle. Quand vous dites que c'est une construction, dans le cas où le paysage a du vécu, où il y a eu plusieurs constructeurs, mais pas à la même période, comment cela peut-il évoluer ?

PIERRE DONADIEU

C'est une dimension que j'ai enlevée de mes diapos parce qu'elle nécessite beaucoup d'explications que je vais essayer de résumer. Les communs paysagers ont la plupart du temps un début et peuvent avoir une fin. C'est-à-dire que tant que les acteurs de la gouvernance hybride dont j'ai parlé sont là, maintiennent les valeurs, organisent les groupes sociaux pour tenir ces paysages tels qu'ils ont été, soit hérités, soit créés, soit transmis, tant qu'on a cette organisation sociétale qui est attachée à des valeurs et qui entend les retrouver dans les scènes que les gens voient tous les jours, le commun paysager persiste. Quand cette société se désagrège, se disloque, que ses valeurs évoluent, certains communs paysagers peuvent disparaître et d'autres apparaître. On a

une sorte de vie et de mort des communs paysagers à des échelles de temps différentes. Un historien pourrait se saisir de cette notion et montrer que, par exemple, un paysage avec église, chapelle, calvaire, etc., a eu, à un moment donné, une importance capitale pour réunir tous les regards d'une commune ; puis cette commune est devenue indifférente par exemple à la religion, et ce lieu a disparu de la mémoire collective.

Le rôle, à ce moment-là, de l'État est de maintenir des valeurs paysagères de nature nationale, c'est-à-dire qui fondent les identités nationales. Tous les monuments et sites que nous connaissons et qui sont aujourd'hui sous la tutelle de l'État par les sites classés et autres règlements, sont finalement du patrimoine. Le mot patrimoine arrive lorsque l'on tient quelque chose qui doit être transmis. Si ce n'est pas transmis, il n'y a pas de patrimoine : c'est la même chose que pour la propriété. Un patrimoine peut être complètement détruit comme il peut être maintenu, revalorisé, etc. Donc il y a une dynamique des communs paysagers pour les emmener vers une patrimonialisation, c'est-à-dire vers une inscription dans la mémoire locale, territoriale. Il est aussi possible de changer complètement de valeurs, et qu'un élément d'une valeur locale, très locale, vernaculaire, puisse disparaître. Et quand on fait des promenades dans les campagnes, voire dans les villes, on s'aperçoit qu'il y a eu ici quelque chose dont se souviennent les anciens, mais qui a disparu.

J'ai insisté sur la construction des communs parce que cette notion réunit deux directions : à la fois de l'ordre de la question de l'écologie et de la biodiversité, et des identités culturelles. Car la transition actuelle est importante. Elle s'exprime par cette notion de construction de milieux de vie communs à la fois pour l'humain et le non humain, c'est-à-dire pour tout ce qui est du ressort de cette biodiversité qu'on entend conserver, restaurer. Ce qui peut être dans certains cas un élément de solidarité et de discussion sur la meilleure façon de la restaurer en réunissant les milieux de vie humaine et non humaine.

OLIVIER FRANÇOIS, PEPINIERISTE ET PAYSAGISTE DANS LE HAUT-JURA ET MEMBRE DE LA COMMISSION QUALITE SECURITE ET ENVIRONNEMENT A UNEP

Cette diversité d'acteurs et de gens qui partagent ce bien commun, comment concevez-vous de les mettre autour de la table pour que les gens qui ne sont pas convaincus puissent bénéficier en fin de compte de cette approche et puissent évoluer ? Je pense spécifiquement aux particuliers qui sont bien loin de cette réalité.

PIERRE DONADIEU

Oui, vous avez raison. Ce n'est pas immédiat. La notion de commun paysager est intuitive, mais cela ne suffit pas. Pour aller vers l'action qui matérialise les biens communs paysagers en termes de structure paysagère et de continuité, l'enjeu pour les élus est d'amener un noyau de personnes intéressées parce qu'elles ont des intérêts dans cette organisation de l'espace. Dans ce cas (voisins ou propriétaires), les personnes vont venir nécessairement. Dans l'exemple montré dans le Poitou, tous ceux qui étaient là étaient voisins ou propriétaires. Et eux, vous les amènerez toujours facilement. Tout dépend de l'étendue des périmètres pris : pour une commune, par exemple, vous n'aurez pas tous les propriétaires. Mais en fonction des enjeux de transformation, vous aurez par exemple des agriculteurs, des fermiers, des locataires, ou des exploitants-propriétaires, sans compter les associations de chasse, celle de pêche, de protection de l'environnement, etc.

Et à partir de ces 20-30 personnes, suite à quelques réunions sur le terrain avec promenades, découvertes, commentaires, discussions, souvenirs, etc., des réseaux d'information qui vont diffuser dans la commune ou dans les quartiers se formeront. Aujourd'hui, à travers les réseaux sociaux, vous aurez peut-être 50-100 personnes qui se déplaceront, mais cela demande du temps. Vous ne pouvez pas immédiatement déclencher un intérêt collectif, semblable à celui dont bénéficie une équipe de football. Bien sûr, on pourrait transformer tout cela en spectacle attractif mais cela demande des compétences, de la mise en scène. Les exemples montrés représentent des élus et des animateurs avec un sens de la mise en scène, de la mise en paysage avec des cadres. C'est généralement symbolique, des brins d'osier sont plantés là où autrefois une croix de mission aurait pu être érigée. C'est une nouvelle religion peut-être ? Les historiens nous le diront dans quelques décennies. Les élus sont très dépourvus aujourd'hui, ils aimeraient que tout le monde soit présent mais ce ne sera pas en général le cas. Les réseaux ou le bouche-à-oreille fonctionnent très bien dans les quartiers et les communes.

JEAN-PIERRE THIBAUT

Ce qui est intéressant dans cette approche, cette mise en commun d'un élément non patrimonial pour le moment, c'est de dépasser deux choses. La première, est le système des couches : la TVB est une couche appliquée sur le territoire, avec sa propre logique fonctionnelle, fonctionnaliste de maintien de la biodiversité comme but unique sans trop regarder ce que cela peut apporter aux populations. Cette couche est considérée comme une contrainte supplémentaire les dirigeants ou les responsables des territoires. Le deuxième élément intéressant, est que cette approche permet aux populations de s'approprier des sujets qui, sinon, seraient bougrement compliqués. Que pensez-vous de cette approche de facilitation et de mise en commun d'un projet de territoire d'ensemble et pas simplement d'un système de couches superposées ?

PIERRE DONADIEU

L'intérêt de cette notion extrêmement simple et intuitive, est de dépasser toutes ces contradictions, toute la complexité des couches et d'arriver localement à faire s'exprimer les futurs appropriateurs autour de la question : qu'est-ce que la qualité pour moi ici, sachant qu'elle n'y est pas encore, mais qu'elle pourrait y être ? Donc la notion de potentiel apparaît et, à ce moment-là, les actions pour y arriver. L'horizon de projets finalement devient approprié non pas par une voie qui arrive du haut, mais par une sorte de volonté immanente, qui se construit avec vous, devant vous, et avec du temps.

DIDIER LABAT

Pour répondre aussi à Jean-Pierre THIBAUT, je pense que c'est vraiment l'objet de la journée d'aujourd'hui : comment on passe de cette première étape de planification un peu mécanique au niveau régional des continuités écologiques, à la mise en œuvre concrète dans les territoires ?

PIERRE DONADIEU

Nous allons écouter maintenant trois interventions, en essayant de nous rapprocher de cette question : comment dépasser les ambiguïtés, les flous, les contradictions, et les

conflits potentiels ? Car quand il y a un conflit ou une tension, on a toujours le moyen de les dépasser. Il faut simplement trouver le meilleur angle d'attaque qui se définit à chaque fois.

COMMENT DEFINIR DES STRATEGIES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES COHERENTES DANS DES PROJETS A GRANDE ECHELLE ?

Michel HOESSLER

PAYSAGISTE URBANISTE, AGENCE TER

À côté de moi se trouve Gilles GALLINET qui est géologue et fait partie d'un bureau qui s'appelle AEU, avec lequel nous travaillons sur ces nombreux projets. Avec moi-même, Michel HOESSLER, nous sommes trois associés fondateurs de l'Agence Ter et, depuis maintenant cinq minutes, metteurs en scène de biens communs, qui est une nouvelle acception du terme de paysagiste. J'ai choisi de vous présenter quelques exemples, pour montrer que cette idée, un peu spécifique, de la grande échelle, est abordée depuis quelques années maintenant par l'Agence.

Le premier travail où nous avons compris l'importance de la grande échelle et qui nous a obligé à changer notre manière d'aborder les questions de paysages, est celui mené dans une région transfrontalière de la Hollande, de l'Allemagne et de la Belgique. Ce travail s'appelle GrünMetropole et interroge sur : comment rétablir des liaisons, des continuités écologiques autour d'une espèce de route verte et bleue ? Je ne vais pas développer le projet, mais ces questions ont été centrales. Cette espèce de bien commun défini ne venait pas des Trames vertes et bleues mais de la couche de charbon qui occupe tout le sous-sol. Ce qui avait fondé la construction de ce nouveau paysage, c'était l'appartenance : le fait d'être sur une couche de charbon qui a permis le développement de mines, de villages, d'emplois, et qui a contribué à fabriquer ce paysage.

Le deuxième projet, en cours, se situe sur Vilaine aval. L'objectif est de réfléchir à la notion de parc-territoire, type de système hybride proche des parcs anglo-saxons, dans lequel on retrouve agriculteurs, emploi, activités, logements, mais aussi des aires de loisirs et des milieux naturels artificialisés car issus des creusements de carrières.

Le troisième exemple est le travail mené actuellement pour le Grand Toulouse sur le Grand Parc Garonne. Ce travail mené le long de linéaire du fleuve Garonne nous amène à traiter des questions de continuité et d'adressage au niveau des différentes communes et de Toulouse, bien entendu, le long de ce fleuve.

Seine Parc, nous y reviendrons, est un projet un peu phare dans notre démarche qui est celle d'un travail sur la Seine Aval. Bordeaux aussi, est le deuxième projet que je vais vous montrer. Gilles, ensuite, parlera d'un projet de taille plus modeste. Il va montrer d'où il est parti et où nous nous sommes rencontrés. Ce qui est important, c'est cette mise en commun d'approches un peu différentes.

Le dernier projet en cours est pour l'Agence Régionale d'Espaces Verts d'Île-de-France (AEV). Le travail se fait avec pour un grand propriétaire foncier de bois, de champs, etc. Les sites sont complètement disparate car issus des acquisitions foncières de l'AEV. Comment peut-on fabriquer quelque chose de commun à l'ensemble de ces dispositifs ?

1- LE PROJET SEINE PARC

Le projet Seine Parc se situe aux portes de Paris, sur la vallée de la Seine. Il y a quelques années — en 2007, je crois — a été créé un OIN sur ce projet de Seine aval car cette zone était en déprise économique (perte de l'industrie automobile Flins-Poissy, désordre urbain).

Cette vallée de Seine aval se présente sous des visages tout à fait différents et complémentaires. On retrouve sur la même rive des gravières, une zone culturelle importante, de l'industrie et une densité de population forte avec Mantes-la-Jolie, l'Abbatiale et les deux nouvelles flèches. Nous parlions tout à l'heure de changement de repères dans le paysage. Ici, on passe des flèches de l'église aux cheminées de l'usine électrique de Porcheville ; et, derrière, le coteau qui nous parle de la Seine sans qu'on puisse la voir. Par ailleurs, la confrontation de deux « modes d'habiter », l'habitat individuel et celui collectif sont aussi présents. Tous ces éléments représentent une espèce d'instantané, base de notre travail.

Le premier travail mené en tant que chef d'orchestre d'une équipe a été d'interroger chacun des partenaires sur leur vision de ce territoire : hydrologues, architectes, historiens, écologues, élus aussi. Notre feuille de route fournie par l'EPAMSA, (Établissement Public de l'OIN), à l'époque, c'était de « retrouver la fluvialité du territoire ». Nous avons donc essayé de comprendre quelle était la vision propre de tous les sachants du territoire. Par exemple, la vision de l'hydrogéologue de ce territoire : « c'est d'abord une ressource en eau » avec ces grands champs captants qui permettent la production d'eau potable pour l'ensemble du bassin de population. Donc ce qui lui semblait important, c'était le lit majeur et mineur, et la présence, en sous-sol d'un bien commun : la ressource en eau à protéger et préserver.

Ensuite, nous avons essayé de comprendre le fonctionnement de l'urbanisation, quels sont les mouvements et les tendances qui se mettent en place ? Par exemple, une tendance apparaît vers un colmatage des deux rives de la Seine qui entrainerait une perte de la logique de vallée pour aller vers une logique de canal (la Seine est chenalisée, canalisée) Le processus en route était celui de la fermeture.

Les écologues, quant à eux, ont réfléchi plutôt à des questions de dynamiques. Il ont permis d'introduire notamment des questions de migrations, de dynamiques à la fois longitudinales le long de la Seine, mais aussi de plateau à plateau entre deux forêts. Le site se trouve en limite du Parc naturel régional du Vexin français, des Yvelines et de la forêt de Rambouillet. Finalement, il se passait des choses pas forcément évidentes entre ces rebords de plateaux, ce haut et ce bas, etc.

Puis nous y avons posé notre regard de paysagistes notre vision de ces scènes, comment elles fonctionnent, quelles sont les limites de ce territoire. Cette limite, pour nous, est celle de quelqu'un qui se promènerait sur la ligne de crête et regarderait un peu ses

limites de perception de la vallée : à partir d'où et jusqu'où on la voit, ou ne la voit plus. Cette nouvelle limite est une nouvelle écriture du site qui se met en place.

Donc il y a deux attitudes : ou l'on additionne ces regards pour établir une sorte de carte de visite du site qui énumère ce qu'il contient ; ou bien on essaie de trouver une stratégie de projet. Celle-ci est issue du fonctionnement écologique avec ces habitats (plaine alluviale et affluents) et des dynamiques en place. À partir de là, nous nous sommes intéressés aux entre-villes, aux territoires ouverts. Il faut les considérer, leur donner une valeur sinon ces espaces deviennent potentiellement urbanisables. Nous avons donc posé comme postulat que ces terrains-là étaient à forte valeur ajoutée et qu'ils devaient devenir des territoires de projets pour mettre en scène ces bords d'agglomération.

Ce projet a permis une mise en tension du haut et du bas mais aussi, longitudinalement et a induit un partenariat entre des villes qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Ce concept-là est appelé concept de plages : une séquence comme les plages d'un disque ; mais aussi une espèce de surface inclinée qui va de bas en haut ou de haut en bas. Nous avons ensuite commencé à travailler sur la définition de ces plages : qu'est-ce qui pouvait s'y passer ? En reprenant les questions d'écologie et d'hydrogéologie, si on s'interroge sur l'agriculture par exemple, on questionne la qualité des intrants, la pollution induite ou non sur les nappes phréatiques et donc sur le fonctionner ensemble. Nous sommes partis sur cette espèce de grand schéma de réseaux de plages qui oblige les partenaires à discuter ensemble et à travailler sur des projets communs : PLUi, ou des éventuels schémas directeurs.

2- LE PROJET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Ce projet, mené pour le compte de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) s'appelle « 55 000 hectares de natures en ville », composante nature de l'ambition de construire 50 000 logements autour notamment du tram. Ce schéma montre la présence d'un sol, un sous-sol, des réseaux routiers, des courbes de niveau une Trame verte et bleue, une trame habitée. Tous ces systèmes ne doivent pas être considérés comme des couches autonomes mais comme un paysage dans son ensemble avec ses interrelations. Notre travail est d'expliquer ces interrelations et d'identifier comment elles permettent de fabriquer des « mises en scène ». Comment trouver des stratégies et des concepts de projets qui prennent en compte ces interrelations entre tous ces systèmes ?

Le « mode d'habiter », les espaces naturels et les continuités hydrauliques sont extrêmement importants à Bordeaux. Nous avons donc essayé de trouver un angle d'attaque différent de la description type atlas, mais plutôt dans la construction dynamique. Donc nous avons mis en place le concept de travail sur les bords : on s'intéresse aux liaisons : bords forestiers, bords d'eau, alentour des parcs, infrastructures, et des limites agricoles. Tous ces lieux de tensions étaient intéressants : chacun devenant un projet qui contribuera à fabriquer une image générale de « projet nature », où les éléments sont en interrelations et interrogent le vis-à-vis. Ce travail a été mené sur pratiquement un an, avec plusieurs équipes. Des études ont été produites, notamment sur les précautions à prendre en zones inondables lors de la construction de petits ouvrages.

Mais surtout, nous avons voulu démontrer l'importance de la gouvernance. Que ce soit pour le projet Seine Parc ou celui-ci, il est nécessaire que les communes s'approprient le projet pour prendre en charge la gestion en respectant ces modes de fonctionnement. Pour finir, je tiens beaucoup à cette approche paysagiste parce que je pense que le paysage est peut-être une manière de comprendre, d'organiser, de développer des concepts, sur des territoires extrêmement complexes. Je laisse la parole à Gilles GALLINET.

GILLES GALLINET **GEOLOGUE, BUREAU AEU (ATELIER D'ÉCOLOGIE URBAINE)**

Je suis Gilles GALLINET, géologue dans un bureau d'étude qui s'appelle Ateliers d'Écologie Urbaine. Nous sommes des professionnels des géosciences appliquées, de l'écologie urbaine et de l'écologie fonctionnelle. Nous avons développé, en une quinzaine d'années, différentes méthodes de travail, mais une en particulier permet d'introduire de biodiversité en milieu urbain et de l'écologie urbaine au sens large. Ces projets sont bien des projets d'urbanisme, d'aménagement, de territoires. Je vous présente une illustration d'un projet de 14 hectares qui fonctionne aussi sur des projets de territoires. Cette réintroduction de biodiversité, nous l'avons testé sur des Plans Locaux d'Urbanisme ; des projets de territoires comme la Vallée de la Durance, le Boulevard Garibaldi à Lyon.

L'idée est d'utiliser un outil. La TVB n'est pas un outil mais le résultat. Nous voulons construire du vivant, des écosystèmes, et pour cela, l'outil est l'écosystème fonctionnel. L'idée est d'utiliser les services écosystémiques : dépolluer les sols (phyto-rémediation), lutter contre les espèces invasives, faire de la gestion alternative des eaux, des stations d'épuration végétales. Les écosystèmes savent tout faire : maîtrise des îlots de chaleurs des vents, etc. Ils ont une fonction et nous essayons de les mettre au même plan que le vide urbain et le plein urbain (le bâti). Tout doit s'articuler, les écosystèmes doivent être une structure de base au même titre que le vide et le plein.

Une fois l'outil compris, passons à la méthode. L'idée est d'abord d'identifier tous les points forts environnementaux (sols de qualité qui permettent la biodiversité) via éventuellement la présence d'écosystèmes préexistants comme des sols artificialisés, pollués mais aussi des zones inondables. Une fois ces points forts et durs identifiés, on va assumer les points forts et les exploiter. Essayer de dévier une rivière, cela ne fonctionne pas, il faut s'adapter à la présence d'eau et travailler autour. Quant aux points durs (sols pollués), il peut s'agir de développer des palettes d'écosystèmes en réponse à la problématique (dépollution). L'objectif est de concevoir une armature d'écosystèmes fonctionnels, et c'est là que mon travail s'articule avec celui des paysagistes urbanistes. Nous faisons une co-conception d'écosystèmes fonctionnels qui s'imbriquent sont structurant pour l'urbain et pour le territoire. La dernière étape est la connexion avec la TVB régionale qui se fait toute seule si l'on a bien travaillé sur les points forts et les points durs environnementaux, la TVB se dessine automatiquement. Cette étape est juste une vérification.

Voilà un exemple de projet, une petite enclave de terres agricoles : Illkirch-Graffenstaden, à Strasbourg, dans le département 67. Ce terrain fait environ 14 hectares et est en cours d'urbanisation. Vous voyez les prairies du canal, vraie armature verte et pas très

intéressante sur le plan biologique. Par contre, en termes de structure et surtout de pénétrante dans le territoire elles sont très importantes. C'est donc l'un des points forts environnementaux sur lesquels nous nous sommes appuyés. Il y en avait d'autres comme un sol vivant, non artificialisé ou la présence de petits boisements denses localisés. En termes de points durs, une partie du site est en zone « sensible aux remontées de nappes », inondable. Nous nous sommes donc appuyés dessus, en utilisant les zones de remontées de nappes comme une grande prairie humide, afin de créer une trame complète d'écosystèmes fonctionnels (en bleue sur l'illustration) à gérer à cause des ruissellements produits par le projet jusqu'en occurrence centennale. Donc on n'a aucun rejet d'eaux pluviales qui se fait en dehors du site. Nous avons créé une palette d'écosystèmes autour de ces écosystèmes humides. Cela va des boisements denses, d'un bois habité où le végétal vient dialoguer en termes de volumétrie avec le bâti ; des grandes prairies ; des écosystèmes d'interstices. On arrive à garder et à restructurer le boisement dense qui existait et l'on s'appuie sur le canal.

Le gros avantage de cette méthodologie, c'est qu'un écosystème est quelque chose de structuré, de vivant. En le développant en séquence on augmente la qualité paysagère et on travaille sur quelque chose qui n'est pas monotone mais stratifié, faisant écho à la construction et à l'architecture. Tout le travail de connexion a permis d'avoir une trame d'écosystèmes qui structure la ville, connecte le territoire.

QUESTIONS

JULIETTE HOCHÉ, STAGIAIRE PAYSAGISTE A L'AGENCE D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS

Pour le projet Seine Parc, par qui a été réalisée la commande ?

MICHEL HOESSLER

La commande émanait de l'EPAMSA, Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval et qui est l'outil de l'OIN.

JEAN-MARC BERNARD, DRIEE ÎLE-DE-FRANCE

Je voudrais souligner que l'EPAMSA a été retenu au titre des appels à projets de la TVB urbaine lancée par le ministère en 2012 ou 2011. Le projet plutôt bien construit était sur le secteur de La Plaine de Bois, une des plages citées. Ce projet a eu un excellent travail d'état initial, d'organisation et de lecture du territoire qui n'ont débouché sur rien : ni l'EPAMSA ni les acteurs locaux n'ont relayé. Alors, je ne dis pas que c'est complètement perdu. Mais une démarche qui se voulait novatrice, qui faisait écho à ce que vous nous avez présenté, vraisemblablement, fait aussi écho à ce que nous disait tout à l'heure en introduction Monsieur DONADIEU. À savoir que les perceptions changent, les groupes d'idées évoluent, et la stratégie de l'EPAMSA n'est plus exactement la même.

Par exemple, l'EPAMSA est un membre du Comité Régional Trame verte et bleue Île-de-France. On a là un territoire qui avait une forte dynamique, comme indiqué dans votre introduction ; et mais qui n'est plus la même dans la logique du Grand Paris, de la grande métropole, avec l'évolution à la fois au sein de l'EPAMSA et des acteurs du territoire. Comment maintenir cette dynamique si l'on s'appuie uniquement sur les acteurs du territoire ? En effet, il faut accepter que les choses changent, mais c'est du tout ou rien.

MICHEL HOESSLER

Vous avez raison. Je regrette ce désintérêt de l'EPAMSA. Sans faire de politique, les choses se réorganisent sur ce territoire. Il y a des luttes entre le CG, l'EPAMSA et le Grand Paris aussi. On est arrivé peut-être un peu trop tôt dans ce dispositif. Cela dit, ce projet est toujours vivant, « le cadavre est encore secoué » et on espère bien le réanimer. Il y a des communes qui essaient de voir comment intégrer ces questions de plages dans leur PLU. Pour nous, le suivi doit se faire auprès des communes, mais l'intensité de regard qu'avait l'EPAMSA a faibli. D'où l'importance des questions de gouvernance, de trouver des porteurs de projets pour ne pas voir les études faites s'arrêter au moment de la prise de relais.

LA PLANIFICATION, UN LEVIER POUR METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ECOLOGIQUE D'UN TERRITOIRE

Meïssa DIALLO

GEOGRAPHE/URBANISTE, DIRECTEUR DU SCoT ET DU PNR DE LA FORET D'ORIENT

Meïssa DIALLO, Directeur du PNR de la Forêt d'Orient et de son SCoT. Nous sommes le premier PNR à avoir élaboré un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre, SCoT approuvé et exécuté depuis bientôt trois ans. Nous allons essayer de voir quelle articulation il peut y avoir sur un territoire organisé comme le sont les PNR. La révision de la charte du PNR s'est faite après trois passages au CNPN et deux avis intermédiaires. Les questions liées au paysage et à l'urbanisme ont été retravaillées pendant cette période et ont permis une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les articles de la charte *via* les espaces remarquables, l'identification et la reconnaissance du patrimoine paysager, mais aussi les mesures de protection, de valorisation et de sensibilisation. La charte des PNR est un document à destination principalement des collectivités, notamment au moment de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUi). Par conséquent, les éléments constitutifs de la charte sont issus d'une réflexion commune entre les acteurs concernés au sein du territoire.

Le territoire du PNR, en quelques mots, est un paysage de Champagne avec sa Champagne crayeuse, ses habitats ouverts, des bosquets, quelques collines. Et puis, après, il y a cette zone appelée le balcon du parc, point de vue qui permet d'observer la Champagne humide, qui occupe l'essentiel du périmètre du parc. Elle est constituée, au nord, d'une zone Ramsar qui est une des plus importantes en France métropolitaine. Elle couvre des paysages bocagers avec une occupation forestière très importante. Sur un territoire de parc qui fait 80 000 hectares, il y a 23 000 hectares de forêts dont l'essentiel est en Champagne humide. Ensuite, il y a le plateau du Barrois avec des vignes et enfin, la Vallée de l'Aube avec la Seine qui traverse la partie sud du Parc. Au travers d'un appel à projets lancé par le ministère, nous nous sommes intéressés aux « observatoires photographiques des paysages » qui nous ont permis d'identifier les quatre unités paysagères simplifiées citées précédemment (Champagne humide, Champagne Crayeuse, Coteau du Barrois et Vallée de l'Aube) plus des sous-unités. La caractérisation de ses unités paysagères a permis de simplifier notre discours vis-à-vis des notamment des élus tout en créant un langage commun qui facilite l'appropriation des enjeux et donc la

gouvernance locale. La mise en place de cet observatoire photographique du paysage en 2000, a permis, à travers différents points de vue, un suivi sur sept ans. Celui-ci nous a permis d'engranger une connaissance du territoire et de son évolution. Cet outil nous a aussi permis de communiquer et de sensibiliser *via* la publication d'ouvrages un large public au sein du territoire du Parc.

Le SCoT a été élaboré en 2010. Il permet une articulation des enjeux, notamment en terme de paysage et de Trame verte et bleue, entre l'échelle Parc qui comprend 57 communes et l'échelle communale. Maintenant, pour chaque problématique / thématique, le PNR *via* le SCoT a émis des prescriptions qui permettent un accompagnement plus complet du territoire. C'est, par exemple, le cas pour l'agriculture ou des recommandations vont dans le sens d'une agriculture biologique, plus durable ou raisonnée. Le SCoT également donne un certain nombre de recommandations concernant la TVB, notamment sur sa déclinaison dans les documents d'urbanisme.

En parallèle du SCoT, deux études TVB ont été faites. Une première, menée par les services de l'État (CEREMA de l'Est) pour le porter à la connaissance du SCoT, a permis de modéliser l'évolution de la TVB. La seconde, portée par le Parc est une étude fine de la TVB. Son objectif était d'identifier et de cartographier finement la TVB sur le territoire du PNR et d'intégrer ces enjeux dans le SCoT. Cette étude comprend une cartographie des continuités écologiques au 1/25000, une base de données évolutive et un plan d'actions de reconquête de cette TVB. Des cartographies à l'échelle de la parcelle des continuités de chaque commune afin d'accompagner la déclinaison locale de la TVB dans les PLU. L'outil Observatoire photographique du paysage a facilité les échanges avec les élus et a permis une co-construction entre l'urbanisme et écologie du SCoT. La présence du Parc permet la présence de toute une ingénierie pour accompagner sur la rédaction des documents.

Par ailleurs, au cours des conseils municipaux, on ne parle pas de TVB mais de cadre de vie, de paysage, d'évolution territoriale, de photographie de notre territoire. Nous leur disons : « Vous voyez, telle route a été aménagée de telle façon. Cinq ou six ans après, voilà le résultat. Est-ce que vous êtes dans cette dynamique-là de modification ou est-ce que vous voulez faire autre chose ? » Ce sont aussi ces éléments-là qu'il faut apporter.

La TVB est issue d'un travail scientifique et transversal au sein de l'équipe du PNR. Elle est ensuite déclinée avec une cartographie la plus technique, la plus concrète possible. Ces éléments techniques et scientifiques nous permettent d'appuyer et d'argumenter les discussions. Sur le terrain, plus localement les éléments sont simplifiés pour être accessibles, plus facilement compréhensibles.

En ce qui concerne l'étude TVB, nous sommes sortis du périmètre du Parc, cinq à six kilomètres autour, afin de voir les interconnexions et pour s'assurer de la cohérence à plus grande échelle, notamment avec le SCoT du Grand Troyes. Actuellement, nous réfléchissons à l'élaboration d'un inter-SCoT et l'un des premiers enjeux cité est la TVB notamment les points de conflits identifiés dans le cadre de notre TVB.

A Mesnil-Saint-Père, chaque année un dispositif participatif permet aux batraciens et à un certain nombre d'autres d'espèces d'être transvasés d'un côté à l'autre de la route pour éviter qu'ils ne se fassent écraser. Dans le cadre de leur document d'urbanisme, il a été question avec le Conseil départemental d'étudier la possibilité d'un passage de la faune. Ce travail sera porté par le Parc et le CEREMA de l'Est. Encore une fois, il s'agit de

modéliser pour donner au décideur et au porteur de projet les clefs pour réaliser ce passage à faune identifié dans le cadre du ScoT, de la charte, et du PLU. Le Parc met en place un dispositif d'accompagnement individualisé pour chaque commune, avec un diagnostic fin, une cartographie à l'échelle communale, des visites de terrain avec les élus, les agriculteurs. Ces visites de terrain permettent de voir concrètement les points de conflit — sans jamais dire « points de conflits ». Je crois qu'à partir de ce moment-là, le discours sur le temps, l'acceptabilité des uns et des autres devient plus facile. Et encore une fois, on reste sur des gens intéressés et c'est un élément essentiel.

Un autre exemple est celui de la déclinaison de la TVB dans le PLUi de Vandoeuvre, premier PLUi du département. Nous sommes partis d'abord sur un premier zoom avec l'ensemble des 17 communes, nous avons resserré sur une partie de ce territoire avec les enjeux d'urbanisme et de TVB identifiés. Dans ce PLUi, les prescriptions et les recommandations sont traduites dans le projet politique, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et dans la phase réglementaire.

Pour la TVB du Parc, nous avons identifié 5 grandes sous-trames : forestière, bocagère, celle des milieux ouverts thermophiles, des zones humides et des cours d'eau. À chaque fois, il s'agit d'identifier et de hiérarchiser à l'échelle communale, du Parc, et même éventuellement de la région. En comparaison du SRCE, nous sommes bien avancé sur le territoire du PNR car cela fait déjà trois ans que nous sommes dans la mise en oeuvre TVB. À chaque fois que nous venons dans une commune, nous avons ce regard en entonnoir inversé, cette vision d'ensemble de la commune qui permet de caractériser les caractéristiques et les enjeux du territoire.

L'ensemble des documents sur le thème de la TVB et du paysage est téléchargeable sur le site du Parc. Nous avons un guide architectural et paysager, des documents d'accompagnement pour une valorisation écologique et touristique de la nature à destination des communes. En effet, les enjeux touristiques, avec leur connotation économique aide à la préservation du paysage et de la TVB et facilite la compréhension partagée sur la base des valeurs des uns et des autres.

QUESTIONS

PIERRE DONADIEU

Merci beaucoup. Dans le cadre d'un Parc, il y a un certain nombre d'outils qui existent, qu'on mobilise. Le cadre des Parcs est effectivement favorable à ce genre de démarche.

DE LA SALLE

Vous disiez que pour chaque commune, vous emmeniez les élus sur le terrain pour leur faire partager vos constats. Ce doit être un travail assez long.

MEÏSSA DIALLO

Ce sont des heures et des heures, c'est sûr. Avec les élus, les réunions s'organisent généralement tard le soir quand ils sont disponibles. Les sorties de terrain permettant d'appréhender le paysage et ses enjeux ne sont évidemment pas possibles à ces mêmes heures, mais elles demeurent nécessaires pour en permettre une bonne compréhension.

DE LA SALLE

Moi, je voulais juste poser la question du temps du projet de paysage ou de celui du territoire. Vous parlez beaucoup d'emboîtement d'échelles, vous allez sur le terrain et vous êtes dans la construction avec les élus. Mais avant de passer au règlement, à l'arrêté de biotope, à des procédures, comment se traduit le projet collectif, le projet de société, en dehors de la charte qui est déjà une première esquisse de projet ?

MEÏSSA DIALLO

Nous sommes sur un territoire de Parc qui est déjà sensibilisé, en tout cas pour ceux avec qui nous travaillons dans le cadre de Plans d'Urbanisme. Mais c'est un travail quotidien. Il y a un besoin de vulgarisation, de discussion, mais aussi d'information à faire en continu. Quant au temps du projet, pour nous, il n'a pas de fin. Pour chaque type de projet, sa conclusion débouche sur une évaluation nécessaire au niveau des Parcs, des chartes, et des SCoT. Et tout évolue en continu, nécessite de mobiliser et de discuter en continu et ça qui fait que le temps du projet est celui de la charte. Nous sommes consultés sur les questions d'aménagement régulièrement. Avec cette vocation à répondre aux enjeux tout en tenant compte des différentes échelles et emboîtement (régional ou départemental), il est essentiel pour nous de garder ce lien au territoire. Il n'y a donc pas de fin en soi, nous restons à l'écoute et dans une dynamique d'information.

DE LA SALLE

J'avais une question sur le territoire dans lequel j'exerce et que j'habite : le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura. Je constate que les élus ont le dernier mot pour autoriser les constructions, les aménagements, et que bien souvent, des choses réalisées ne sont pas dans le respect du Plan Local d'Urbanisme ou des préconisations faites par le PNR. Je voulais donc savoir quel était le pouvoir d'un PNR lorsque les élus réalisent des choses qui ne respectent pas le PLU. Quel est votre pouvoir dans ce cas-là ?

MEÏSSA DIALLO

Le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire particulier. Quand des choses incompatibles avec la charte sont réalisées, on ne peut pas fermer les yeux surtout que cette charte a été validé par tous les élus du territoire, l'État, la Région, le Département, etc. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, des Parcs vont au tribunal administratif pour des cas comme ceux évoqués.

CATHERINE BÉAL, PARC DU PILAT

J'avais une question par rapport aux autres PPA, notamment les chambres d'agriculture et les carrières si vous en avez, est-ce que tout le monde est sur une même longueur d'onde ?

MEÏSSA DIALLO

Dans la construction du SCoT, de la charte, voire des PLUi et PLU, la chambre d'agriculture est présente. En ce qui concerne les carrières, nous avons une convention avec eux sur le territoire afin de respecter le contenu du guide architectural et paysager et pour donner un certain nombre de préconisations.. En tout cas, le dialogue doit être permanent. Les agents du Parc sont sur le terrain en continu pour pouvoir l'alimenter. Je ne dis pas que c'est facile, mais nous essayons.

NATHALIE SALINAS, CHARGÉE DE MISSION PAYSAGE ET URBANISME AU PNR DES MONTS D'ARDECHE

Je voulais revenir sur une partie de votre exposé. Vous avez présenté une première carte avec des entités paysagères, et vous avez expliqué que pour simplifier le discours auprès des élus, vous avez simplifié le nombre d'entités. Pour avoir réalisé cette carte et fait beaucoup de terrain, je regrette un peu qu'on cherche toujours à simplifier les choses pour les faire passer auprès des élus. Je pense que les élus sont réceptifs aussi à la complexité de leur territoire. Cette carte-là a été élaborée non pas seulement par une approche sensible du paysage, mais en croisant beaucoup de données y compris environnementales. Faire reconnaître les spécificités justement environnementales sur chacune des parties de ces territoires, c'est aussi aider les élus à comprendre les richesses, ce qui va faire la spécificité et ce qu'il va falloir défendre dans leur projet. Chez nous, on a 60 % de notre territoire qui est boisé : si l'on parle de l'unité boisée, on ne va jamais savoir de quoi l'on parle. Et si l'on parle de l'unité Sud de notre territoire, les élus vont s'approprier cette spécificité-là et la défendre, je pense, beaucoup plus volontiers.

MEÏSSA DIALLO

Ce qui est simplifié, c'est la présentation de la carte. Pourquoi ? Parce en mettant plusieurs couches sur une même carte, on la rend complexe. On la simplifie mais on fait plusieurs cartes. Cette carte-là permet la vulgarisation au grand public, parce qu'il faut aussi que ce soit accessible. Il ne faut pas juste discuter entre scientifiques ou connaisseurs mais il faut que les uns et les autres puissent comprendre. Avec plusieurs cartes, cela nous permet pour chaque type d'entrée d'avoir une explication raisonnée par rapport à son niveau de compréhension. Par contre, quand il s'agit d'aller voir la DREAL ; quand il s'agit d'aller voir les techniciens de la DDT ; là, on peut se permettre d'avoir notre carte de synthèse.

Quand il s'agit de parler dans les communes, cela dépend. Si vous avez un bourg avec 50 habitants, il est parfois un peu complexe de leur dire : « Il y a une superposition de choses sur votre commune ». Je pense qu'à un moment donné aussi, on est obligé d'être pédagogue. Et pour l'être, on est obligé parfois de simplifier. Mais encore une fois, cela n'enlève en rien au fait que nous devons jouer aussi notre rôle : ce ne sont pas que les techniciens qui doivent porter la parole, les élus aussi le doivent. Et pour le faire, il faut connaître. Et pour connaître, il faut que ce soit simple dans un premier temps puis de plus en plus complexe en fonction de la volonté de la personne à aller plus loin.

NICOLAS HUSSON, PRÉSIDENT DE LA FRAPNA-RHONE

On a parlé de gouvernance tout à l'heure. C'est un sujet qui m'intéresse par rapport à notre Fédération d'associations de Protection de la Nature. Je voudrais savoir comment celles-ci sont intégrées dans cette démarche structurante du paysage et de la biodiversité, de par les connaissances qu'elles ont et qu'elles peuvent apporter à la réflexion.

MEÏSSA DIALLO

La gouvernance est à géométrie variable, car tout dépend de l'échelle. et des intérêts des personnes. Nous l'avons constaté lors de la révision de la charte et de ses réunions d'information publique, où 300 personnes étaient présentes. A l'échelle de la commune, en général les personnes présentes sont ceux qui sont intéressés. Et quand le sujet de la réunion était le paysage et l'environnement (dont la TVB), la communication vers le grand

public était plus compliquée car centrée autour de la connaissance du territoire et de son appréciation. Cela nécessite donc en amont de la sensibilisation vers ce type de public ce que nous essayons de faire avec des expositions, des revues, des informations et des réunions publiques. Ainsi, pour les réunions de type révision de la charte, les questions posées sont plutôt de l'ordre : « Pourquoi êtes-vous venu sur le territoire ? Comment y vivez-vous ? Comment appréciez-vous le cadre de vie ? Allez-vous parfois à la chasse ? Vous arrive-t-il de pêcher ? Si oui, comment ? » A partir de ces éléments, il s'agit d'y raccrocher le paysage. Cet exercice, nous l'avons fait dans le cadre du SCoT ce qui a été apprécié, car c'était une façon très basique d'entrer dans le quotidien des gens pour leur parler de choses aussi importantes.

LA VALORISATION ECONOMIQUE AU SERVICE DU MAINTIEN DE PAYSAGES BOCAGERS DE QUALITE. ET VICE VERSA ?

PAULINE GAUTIER

CHARGÉE DE MISSION CONTRAT NATURE/TRAME VERTE ET BLEUE, PNR NORMANDIE MAINE

Bonjour à tous. Le Parc Normandie Maine se trouve au nord-ouest de la France, à la frontière de deux régions : les Pays de la Loire et la Normandie. Cette zone a toujours été un territoire de frontières. Historiquement, entre les duchés de Normandie, du Maine, aujourd'hui entre deux régions et quatre départements ce qui participe à son identité. Notre Parc a fêté ses 40 ans cette année il est construit autour d'une identité bocagère et forestière, avec à l'ouest des vergers de poiriers. Je vais vous présenter les actions que nous essayons de mettre en place au niveau du Parc sur la valorisation économique du bocage.

Une petite photo pour vous montrer l'évolution des paysages. Elle a été prise à l'ouest du parc en 1950 où le terme de forêt linéaire est utilisé avec à la fois un maillage bocager très serré et de nombreux vergers. Aujourd'hui, pour répondre aux enjeux TVB en milieu agricole, le Parc a choisi d'orienter une partie de ses actions sur la valorisation économique et énergétique en considérant que c'est la cause majeure d'évolution des paysages du Parc. De tout temps, on constate que le bocage est à la frontière entre l'économie et la gestion de l'espace : les exploitants ont initialement mis en place le bocage pour préserver leurs cultures et ensuite avoir une ressource en bois de feu. La photo suivante est essentiellement un clin d'œil pour vous montrer que la ressource énergétique majeure sur notre territoire, ce n'est pas du tout les éoliennes, mais ce qu'on trouve au sol, la biomasse en quelque sorte, les haies. Le PNR traite le paysage à travers l'économie, un choix fort mis en place depuis plusieurs années, mais qui n'est pas le seul outil utilisé évidemment. Nous utilisons aussi l'urbanisme, la sensibilisation du public, etc. mais nous concentrons notre force sur cette entrée croisée. Nous nous attachons à promouvoir cette identité du territoire au niveau du bocage, mais on constate que dans ce paysage agricole, les haies essentiellement, les prairies aussi sont un bien utilisé par des agents économiques. C'est une propriété privée et ce sont ces agents économiques qui ont la plus grande influence sur son devenir : les agriculteurs, propriétaires, les conseillers agricoles etc.

Je vais axer ma présentation sur deux points : le retour d'expérience d'un contrat Nature, qui est un contrat de restauration et de préservation des Trames vertes et bleues mis en place par la Région Pays de la Loire ; puis les perspectives de nos paysages.

L'analyse des mécanismes de régression des paysages bocagers sur le territoire du Parc nous a menés à répondre à des appels à projets de la région sur la valorisation et la préservation de la TVB. Cette régression de la trame bocagère entraîne la perte de biodiversité, l'érosion des sols, etc. Les principales causes sont : la poursuite de l'arrachage des haies et du retournement des prairies accompagnés par une insuffisance des replantations de haies bocagères par la suite ; un manque d'entretien et d'utilisation de ces éléments (haies, prairies, vergers) qui petit à petit vieillissent et disparaissent. Cette analyse peut continuer par une approche filière et économique : un rapport bénéfice/coût pour l'agriculteur déficitaire (ou perçu comme tel) ; un manque de structuration de la filière biomasse même si elle est aujourd'hui de plus en plus structurée ; et puis un manque d'installation de jeunes en élevage et en filière courte. Quand on analyse par exemple les données agricoles sur le territoire du Parc, nous avons perdu 64 % de nos exploitations et les exploitations présentes ont doublé de surface, voire plus. Il y a des difficultés économiques au niveau de l'élevage et un manque de valorisation locale du bois. Au niveau de l'individu, on observe une perception des effets négatifs des haies : « La haie, quand j'ai mes cultures à côté, ce que je vois c'est que mon maïs pousse moins bien au pied ». Aujourd'hui, on sait expliquer pourquoi et l'on sait que finalement le bénéfice total est positif. Mais sur le terrain, même si les agriculteurs le savent, ils ne l'intègrent pas à leur mode de fonctionnement. L'animation est insuffisante sur les territoires et on observe une perte des savoirs et des pratiques agricole : « Comment je gère ma haie ? Pourquoi je le fais ? » S'ajoutent à cela la crainte de nouvelles contraintes administratives et le manque d'information et de formation. La réponse à des appels à projets régionaux sur la TVB c'est donc appliquer à essayer d'apporter des réponses sur certains éléments notamment ceux encadrés en tirets sur le schéma.

Le Contrat Nature est un appel à projet de la région Pays de la Loire permettant de travailler sur le maintien et la restauration des corridors écologiques. Le Parc a répondu à cet appel à projet avec la communauté de communes des Avaloirs en Mayenne. Le but était de préserver la trame bocagère. Une approche économique a été intégrée. L'articulation se fait autour de quatre axes : restaurer les haies et les mares ; contribuer à la valorisation économique du bois de haies, (achat d'un scieur fendeur de bûches de façon à sécuriser mieux gérer bocage, étude d'opportunité et réalisation d'une plateforme bois déchiqueté) ; faire le diagnostic du bocage sur l'ensemble des communes et décliner sur la gestion durable des haies sur l'exploitation ; et rémunérer l'entretien des prairies humides *via* des mesures agroenvironnementales. Je vais essentiellement axer la suite de la présentation sur le diagnostic du bocage et la gestion durable des haies.

Sur chaque commune, un diagnostic du bocage a été réalisé. La communauté de commune était maîtresse d'ouvrage du projet. Le PNR était présent en soutien et en animation. Sur chaque commune, cet état des lieux a été dressé. C'est la Chambre d'agriculture de Mayenne qui était prestataire. Une première réunion avec les habitants et les exploitants a permis d'expliquer le pourquoi et le comment de ce diagnostic. Ces interventions ont soulevé de nombreuses réactions, essentiellement sur le classement des

haies. Ces réunions présentaient aussi les avantages des haies sur une exploitation et les conflits entre l'activité agricole et les haies. Ce diagnostic a été réalisé en prenant en compte un ensemble de critères: agricoles (la taille du parcellaire...); environnementaux (impact de la haie sur l'érosion du sol...); paysagers (structure remarquable avec des chemins creux, haies plessées, haies en ligne de crête...); la connectivité de ces haies les unes aux autres; l'état sanitaire; la typologie...

Le principal résultat ressortant de ces inventaires est un bocage vieillissant. Clairement, les haies sont de moins en moins gérées, seul le passage d'un outil pour les « raser » tous les ans est conservé, ce qui ne permet pas leur renouvellement. Les arbres dépérissent puis tombent et ne sont pas renouvelés. Ainsi des trouées de plus en plus importantes se forment dans les haies. Pour reprendre l'expression du technicien bocage de la Chambre, nous sommes en présence d'une « maison de retraite sur pattes » pour laquelle on ne voit malheureusement pas le renouvellement arriver. Ces diagnostics ont été l'occasion de chiffrer à peu près combien de chaudières, par exemple, pourraient être alimentées avec le bocage présent sur la commune tout en ayant en tête cette notion de gestion durable, c'est-à-dire que l'on ne décapitalise pas la ressource bocagère. Ce chiffrage permet aussi de montrer aux élus et agriculteurs que la haie peut aussi être une ressource et si elle est gérée durablement on peut continuer à avoir un bocage de qualité sur nos territoires. En plus, cela permet aussi de montrer aux exploitants que ce coût/bénéfice dans la gestion de la haie peut être positif.

Ces diagnostics bocagers ont ensuite été déclinés à l'échelle de l'exploitation agricole en plans d'aménagement et de gestion durable des haies. Le schéma présenté illustre l'exploitation du bois dans une haie sans préoccupation du devenir de celle-ci et le résultat 15 ans plus tard : des trouées apparaissent et les haies sont de moins en moins fournies. Voici quelques exemples photo d'une haie qui commence à se clairsemer, et d'un exemple qui n'est pas à suivre d'arbres têtards qui au final ont été exploités, mais où, derrière, il n'y a aucune repousse des arbres têtards et de la strate arbustive. Voici un autre exemple que présente la Chambre d'agriculture aux agriculteurs : un exploitant qui a toujours eu cette haie-là. Ce sont ses parents, avant, qui l'exploitaient. Au fil des années, les arbres têtards ont été exploités avec toujours cette idée de garder cette haie sur l'exploitation. C'était important. Puis en 2010, l'exploitant s'est retourné vers le technicien bocage de la Chambre et lui a dit : « Écoutez, je ne comprends pas, de ma haie aujourd'hui il ne reste plus qu'un alignement de quelques arbres têtards. On y a toujours fait attention, mais ça ne pousse plus ». Il est donc important d'intégrer la gestion durable de la haie : en année N, on va essayer de récolter le bois, mais on va faire attention à la manière dont on l'exploite : bien replanter certains arbres et arbustes ; garder les arbres d'avenir ; dégager les cépées et les reprendre correctement pour qu'elles repoussent... Quinze ans après, on espère avoir une haie qui soit fournie et qui puisse continuer à être présente dans le paysage, à être gérée durablement. Le plan de gestion porte cette idée-là. Il intègre aussi les critères du diagnostic bocager (environnement, paysage, agriculture...) et des éléments juridique et réglementaire : sur le droit de gestion, par exemple les arbres de haut jet sont propriétés du propriétaire, périmètre de site classé qui nécessite des demandes d'autorisation pour l'exploitation des haies.... Ensuite un calendrier des opérations d'entretien des haies est monté avec l'agriculteur en fonction de ses disponibilités, des débouchés qu'il prévoit pour son bois....

Cette dernière carte illustre ce que j'ai pu ressentir en animant le contrat nature : le secteur où une plateforme bois déchiqueté a été mise en place pour alimenter la chaudière bois déchiqueté de l'école de Saint Pierre des Nids et le secteur le plus dynamique en terme volonté des agriculteurs pour préserver leurs haies.

Mais demain, que va-t-il se passer sur notre territoire ? Depuis 2015, un virage est pris avec une montée en puissance de la valorisation économique du bois et la construction, autour de notre territoire, de chaudières importantes ayant dans leur cahier des charges l'objectif de s'approvisionner en partie en local. En 2015, des chantiers d'exploitation de haies ont été fortement relayés dans la presse, avec des kilomètres de haies exploités sur des exploitations du territoire pour alimenter justement ces grosses chaudières. Voici un exemple de ce que peut donner dans le paysage ce type d'exploitation. Ce chantier a été médiatisé et il a été réalisé malheureusement par une entreprise labellisée PEFC. Les nombreuses réactions suscitées par ce chantier ont notamment permis l'amélioration de certains points. Au lieu d'une exploitation sans attention et cohérence, avec des machines non adaptées à la gestion de la haie, les exploitants sont venus recouper chaque souche pour permettre la reprise de la haie. Ce qu'il faut voir dans l'approvisionnement de ces grosses chaudières, c'est qu'elles doivent être alimentées en local sur un rayon de 100 kilomètres. Dans ce rayon, il y a du bocage mais aussi de grands massifs forestiers, ce qui ne laissait pas supposer de problème d'approvisionnement. Cependant, personne n'a pris garde à la superposition des plans d'approvisionnement et la difficulté pour s'approvisionner en forêts privées. En effet, les finalités des boisements privés ne sont pas la production de bois énergie mais celle de bois d'œuvre ou même des visées récréatives (chasse). Les entreprises qui approvisionnent ces chaudières se sont alors tournées vers le monde agricole qui accueille favorablement les chantiers clé en main d'exploitation de haies qui ne coûtent rien voire rapport un peu d'argent.

Au niveau du Parc, ces chantiers ont déclenché des réactions à deux échelons : politique avec le vote par les élus d'une motion politique « Attention, nous ne voulons pas de chantiers sans une gestion durable de la haie », avec un rappel de ce qu'est la gestion durable qui maintient les multifonctionnalités. Et technique, où le Parc a essayé de se positionner en tant que médiateur en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs du monde forestier, bocager, des chaudières...

Pour le volet technique nous avons fait appel à un bureau d'étude, DO GREEN, qui a développé un modèle: l'économie symbiotique. Il permet de voir l'ensemble des interactions entre les acteurs (agriculteurs, entrepreneurs, collectivités, approvisionneurs de grosses chaudières...) pour comprendre le fonctionnement actuel du territoire mais aussi les leviers potentiels pour une meilleure gestion durable de la haie. S'est présentée aussi l'occasion de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME Dynamique Bois qui finance la mobilisation du bois pour d'approvisionner les grosses chaudières bois du fonds chaleur. Aujourd'hui, le Parc essaie de rassembler l'ensemble des acteurs et de répondre à cet AMI ce qui n'est pas évident et soulève des réactions à la fois des partenaires et au sein du Parc. Les enjeux économiques sont importants et il n'est pas facile de se positionner en tant que technicien, ou de faire porter ce poids sur nos élus. L'objectif, si l'on répond à cet AMI, est vraiment d'impliquer les élus dans cette démarche ; d'essayer de comprendre le fonctionnement local des plans

d'approvisionnement de ces chaudières à la fois avec une ressource forestière et bocagère ; d'expérimenter et de mettre en place un plan de gestion plutôt à une échelle collective (comme les SCIC) ; et puis, grâce à cette approche économique, transmettre différents messages de formation, de gestion durable, etc. Quelque part, on se sert toujours du volet économique pour apporter dans notre valise pleine d'autres messages sur la gestion durable de la haie, les différents rôles que remplissent les haies...

En conclusion, au niveau du Parc, nous poursuivons cette entrée économique en intégrant les autres enjeux. Nous essayons de rassembler les acteurs du territoire autour de notre bien commun : le paysage. Et puis, nous essayons de mettre en œuvre une gestion durable du bocage qui est, pour nous, une gestion collective et locale avec un pilotage des élus fort et l'implication de l'ensemble des partenaires. En filigrane de notre démarche une autre question d'actualité est en cours de réponse au niveau national ou international : la labellisation du bois de haie géré durablement, qui est l'une des clés pour éviter que des chantiers de grande ampleur comme nous en avons connu en hivers 2015.

QUESTIONS

PIERRE DONADIEU

Est-on vraiment dans la gestion des communs. N'est-on pas plutôt dans une gestion économique privative, de biens privés ? Car les haies sont toutes appropriées.

PAULINE GAUTIER

Les haies sont toutes appropriées, mais au niveau des habitants on a de fortes réactions face à la diminution progressive des haies. Quelque part, c'est un bien que l'on partage tous puisque l'ensemble de services rendus par le bocage qui n'appartient pas qu'à l'exploitant. On est sur la qualité de l'eau, la qualité paysagère, la qualité du cadre de vie. Pour nous, pour maintenir l'ensemble de ces fonctions-là, on passe par un biais économique.

DE LA SALLE

Je trouve le travail sur cette problématique assez remarquable, et je voudrais souligner l'aspect services écosystémiques et écosystèmes fonctionnels : c'est bien quelque chose qui marche à des échelles de territoire très importantes. Et j'avais une question : est-ce que les chaudières sont portées par des projets privés ou publics ?

PAULINE GAUTIER

Ce que je n'ai pas représenté sur ma carte, c'est la présence d'un chapelet de petites chaudières publiques qui alimentent la salle des fêtes de la commune, l'école, etc. Par contre, au niveau des grosses chaudières sur le territoire, c'est à la fois du privé et du public. Par exemple, LACTALIS a installé deux chaudières bois à Domfront et à Charchigné. La Ville d'Alençon a installé des chaudières bois importantes pour chauffer certains quartiers. C'est assez variable, et ce n'est ni forcément privé ou public.

JEAN-PIERRE THIBAUT

Je fais le lien avec l'une des dernières présentations de la dernière Journées des Paysages sur « Agriculture et Paysages », organisée au ministère de l'Agriculture et qui portait précisément sur un système de gestion économique de la haie en termes de bois énergie en Auvergne qui avait engendré une replantation de haies, à l'inverse d'ici. Ce que je

trouve assez épouvantable, c'est la manière dont la transition énergétique via le plan de la politique énergétique nationale, voire internationale (COP21) rend légitimes ce que vous avez montré. C'est incroyable de traiter encore aujourd'hui en tuyau d'orgue les politiques publiques. Qu'elles soient privées ou publiques, de toute façon, elles sont encouragées fortement, subventionnées. Du coup, on a un système qui ignore la complexité et la globalité du territoire. Heureusement que le paysage perçu par les populations suscite un peu de mobilisations qui ont engendré peut-être la fin du sol lunaire visible partout et montré tout à l'heure et qui est quand même terrible.

PAULINE GAUTIER

Il faut voir que la haie a toujours eu un objectif de valorisation économique. Pour nous, c'était une opportunité pour l'exploitant de se dire « Je vais replanter ensuite », et non « Je coupe et c'est tout ». Pour nous, le cercle vertueux est important même si pour l'instant, avec l'arrivée des grosses chaudières, il est déstabilisé. Mais on peut imaginer qu'arriver à introduire la gestion durable dans ce système permettra à un cycle plus vertueux de naître donnant un avenir pour notre bocage.

GUY BERTHOUD

J'aurai l'occasion d'intervenir plus tard dans le programme de la journée, mais j'ai d'ores et déjà une question. Est-ce que vous avez réellement l'impression d'avoir intégré des critères du SRCE dans la gestion du patrimoine ? Pourquoi ? Parce que la haie, c'est une certaine biodiversité avec des fonctions écologiques qui devraient, à mon avis, dominer, s'imposer, ou en tout cas être partie prenante dans la discussion de l'exploitation économique. Parce que là, cela me fait un peu souci effectivement, les solutions.

PAULINE GAUTIER

Déjà, le Contrat Nature est un appel à projets régional un peu en avance sur le SRCE, mais qui met en œuvre la politique du SRCE. En Pays de la Loire je pense qu'on y a répondu. En tout cas, les élus nous ont dit : « Au contraire, allez-y ». La biodiversité est prise en compte dans la vision globale de la haie et de l'exploitation. J'ai présenté tout ce qui était pris en compte au niveau des plans bocagers. Et l'expert bocage de la Chambre s'est ensuite appuyé sur cette expertise qui prenait en compte un ensemble de critères (notamment la biodiversité) pour proposer à l'exploitant un calendrier avec des opérations à mettre en œuvre pour préserver les arbres têtards ; exploiter 100 ou 200 mètres, mais sans coupe à blanc ; préserver les arbres de haut jet, etc. Ces critères de biodiversité et de maintien de la biodiversité sur l'exploitation sont bien pris en compte dans ces propositions.

DOMINIQUE DELEAZ, URBANISTE

Je trouve l'exemple vraiment très intéressant, surtout avec le filtre de la journée sur « les communs et le bien commun ». Du coup, très rapidement et sans connaître ce territoire particulièrement, je pense que cela interroge le commun. Si l'on se réfère au passé, il y a 100 ou 150 ans, ces propriétaires de haies représentaient une grande partie de la population de ce territoire, peut-être 50 à 70 %. Aujourd'hui, avec la baisse du nombre d'exploitations, ces propriétaires de haies ne représentent que 2 à 3 % de la population. Donc de quels communs s'agit-il ? La grande majorité de la population n'a plus un regard de propriétaire sur ces haies, mais un regard peut-être lié à l'écosystème ou au paysage. Ceci dit, ces habitants habitent pour une grande partie dans une maison individuelle avec

des haies. C'est quoi leur haie à eux ? Il y a peut-être plus de linéaires de haies chez ceux qui regardent ces quelques haies du bocage. Donc voilà. Je pense que le commun permettrait de remettre tout en commun les propriétés, les regards. Et je pense qu'il faut tenir ce regard un peu général et remettre les haies des gens qui regardent les haies bocagères dans le pot commun aussi.

PAULINE GAUTIER

Un mot là-dessus. Les actions que nous avons menées étaient essentiellement destinées au monde agricole. Ce qui est un peu dommage c'est qu'on n'a pas assez associé les habitants. Et c'est quelque chose qu'on essaie de mettre en place sur un nouvel appel à projets dans un autre département.

DE LA SALLE

Je vais poser deux questions. D'une part, je m'interroge sur la mise en place des chaudières bois par des gens comme LACTALIS ou autre, sachant que je suis de ceux qui sont allés chercher des subventions publiques. Donc bien public, argent public ? Je pose la question pour qu'on ait un peu de regards là-dessus. Quel rôle peut jouer l'ADEME ? Ou la Chambre d'agriculture en termes d'alerte ? C'est-à-dire que la Chambre fait d'un côté, les Contrats Nature, et répond en tant que prestataire. Mais en même temps, la Chambre c'est aussi les agriculteurs qui ont vendu leurs haies sur pied. Donc il y a quand même d'énormes contradictions. Peut-être que ce qu'il manque est, ce dont parlait Pierre DONADIEU, le portage et le partage de valeurs que le Parc pourrait soutenir. Je pense que le Contrat Nature pourrait s'accompagner d'un travail de pédagogie sur ce qu'est la haie au-delà de sa valeur économique. Je pense que l'entrée économique est indispensable, mais il y a une entrée culturelle, historique, fonctionnelle, sociologique. Alors je sais qu'en Mayenne, pour y avoir travaillé, c'est difficile : les agriculteurs sont très entreprenants, entrepreneurs. Je crois qu'il y a des choses qui se font au niveau du département. J'avais entendu parler la Paysage Conseil donner pas mal d'exemples. Peut-être qu'il faut ramener cela au fait, comme vous l'avez dit, il y a eu des Contrats Nature et de gros entrepreneurs qui se sont saisi d'opportunités. Peut-être que maintenant, la société, les habitants vont faire en sorte que le bien commun soit un peu mieux réfléchi et partagé.

PAULINE GAUTIER

Je pense que l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME vient aujourd'hui dire qu'on n'approvisionne pas les chaudières n'importe comment et avec n'importe quoi. Donc c'est planifier cet approvisionnement et essayer de le mettre en place de manière partagée. Au niveau du Parc, je vous ai présenté les actions économiques et ne me suis pas appesantie sur ce qui est fait d'un point de vue sensibilisation, historique, etc. Par exemple, cette année nous avons un conférencier qui est venu à différents endroits du Parc pour présenter aux gens comment le bocage s'est construit chez nous, montrer d'hier à aujourd'hui ce qu'il s'est passé. Ce sont des choses que nous essayons de mettre en place. Nous avons des actions de sensibilisation auprès des scolaires, auprès des habitants, etc.

STEPHANE BERTUIS

Je m'étais posé des questions sur le côté biodiversité de la présentation, et un certain nombre de réponses ont été apportées, notamment par Guy BERTHOUD. Donc je pense que la présentation ne fait pas assez ressortir les aspects biodiversité et cadres de vie.

Sinon, j'ai d'autres interrogations, pour revenir sur ce qu'a dit Dominique DELEAZ avec les propriétaires de haies, concernant les complexités qu'il y a sur le fait que l'exploitant n'est pas forcément propriétaire. Il y a eu assez récemment, je crois, des cas où justement le propriétaire de haies a attaqué l'exploitant pour avoir géré la haie. Donc c'est là aussi une interrogation. Plus globalement, je m'interrogeais sur l'implication du PNR sur la multiplication de ces chaufferies bois. Est-ce qu'il y a un plan de gestion d'installation de ces chaufferies ? Cette question est posée dans le sens où l'on voit très vite les limites de l'explosion de ces chaufferies que ce soit pour l'approvisionnement ou par rapport à l'impact sur les polluants. Donc est-ce que le PNR est impliqué, a envie ou est moteur, dans une espèce de réflexion plus globale sur l'implantation de ces chaufferies ?

PAULINE GAUTIER

Sur la première question, un propriétaire s'est « rebellé » contre son locataire suite à l'exploitation d'une haie et d'une somme de têtards reprise aux pieds faisant disparaître la haie. Sinon, les arrangements varient. Normalement les arbres de haut jet appartiennent au propriétaire. L'exploitant doit demander son autorisation pour exploiter la haie, les arbustes, les cépées, ou bien, les branches des arbres têtards reviennent à l'exploitant. Concernant une stratégie sur l'installation des chaudières au niveau du Parc, aujourd'hui il me semble qu'il n'y en a pas. L'idée de répondre à cet appel à projets Dynamique Bois, est de commencer à en mettre une stratégie sur l'approvisionnement en place et de voir si avec un comportement un peu minier, on ne va pas arriver à bout de notre ressource.

DE LA SALLE

J'observe ces images et m'interroge sur leurs origines. Aujourd'hui, à l'heure des économies d'échelle, nos territoires se regroupent, mutualisent et font les actions ensemble avec finalement, une perte de diversité, pas forcément de biodiversité, mais de diversité dans sa globalité. J'imagine que c'est dû à une déprise agricole avec de moins en moins d'exploitations. Ils ont dû faire une association foncière qui s'est peut-être proposée de gérer la globalité des haies sans différenciation. Et on voit le résultat. Quelque part, la situation est un peu dangereuse avec une démarche qui mène les territoires à se réunir ? Des communautés de communes se regroupent en super-communautés de communes, avec moins d'interlocuteurs. Lorsqu'il y a un marché, les petits n'ont plus vraiment leur place pour agir. Ou l'on a tout, et là il faut être énorme ; ou l'on n'a plus rien.

PAULINE GAUTIER

Dans ce cas-là, aujourd'hui les exploitants sont sollicités par des commerciaux qui viennent leur dire : « Moi, je peux vous exploiter cette haie. Si vous ajoutez celle d'à côté et les poiriers, je vous donne tant ». C'est ainsi que cela se monte. Ce que je n'ai pas précisé, c'est que le lanceur d'alerte, la personne qui a médiatisé ces chantiers-là, c'est la SCIC Bois Bocage Énergie qui travaille vraiment sur la valorisation du bois en local.

DE LA SALLE

Une dernière remarque, en lien avec les grosses chaudières qui me fait penser aux géants de la production énergétique comme E.ON, implantés en 2012 sur la communauté Gardanne en plein contexte électoral avant le changement de gouvernement. Aujourd'hui, la population locale se mobilise, les élus locaux tirent la sonnette d'alarme, y

compris les PNR des Alpilles, du Verdon et du Luberon. Je questionne aussi la politique nationale car si la politique économique prévaut aux politiques locales TVB et Paysages, qui devraient ne faire qu'une, nos politiques locales n'auront plus aucun sens.

DE LA SALLE

Ce n'était pas une question mais l'envie de partager un extrait du texte d'Aldo LEOPOLD, tiré de l'Almanach d'un comté des sables : « *La question est : à quoi pense un homme au moment où il coupe un arbre, ou au moment où il décide de ce qu'il doit couper ? Un écologiste est quelqu'un qui a conscience, humblement, qu'à chaque coup de cognée, il inscrit sa signature sur la face de sa terre. Les signatures diffèrent entre elles, qu'elles soient tracées avec une plume ou avec une cognée, et c'est dans l'ordre des choses.* »

PIERRE DONADIEU

Ce matin, 3 stratégies aboutissant à des constructions de communs vous ont été exposées, avec des finalités de qualité paysagère pas toujours explicites et c'est un des points à éclaircir désormais. Lorsque ces projets se fabriquent au niveau d'une planification, d'une charte et dans le cadre de politiques de Paysage et de TVB, l'important est d'explicitier les services écologiques et paysagers attendus et vérifiables pour en faire le fil rouge des projets qui se déroulent sur un temps assez long.

Cet après-midi nous allons nous intéresser à l'échelle communale en se demandant : comment à cette échelle, concilier dans un projet les objectifs d'aménagement paysager du point de vue de la maîtrise d'ouvrage et les objectifs de qualité écologique (biodiversité) liés à un terrain avec ses potentialités, ses opportunités, son héritage ?

PROJETS OPERATIONNELS ET MODE DE GESTION, COMMENT CONCILIER AMENAGEMENT PAYSAGER ET BIODIVERSITE ?

Jacques COULON

PAYSAGISTE DPLG, COULON LEBLANC & ASSOCIES

Bonjour, nous allons vous présenter un projet porté par une dynamique hydraulique et botanique dans un cadre urbain dense : le quartier de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy. Notre objectif est de montrer qu'un projet d'aménagement urbain peut être fait en prenant en compte l'environnement naturel du site aussi bien en termes de biodiversité qu'en termes d'agrément urbain et de désamorcer l'idée, hélas très répandue, qu'un projet d'aménagement entraîne toujours une opposition entre les concepteurs et les écologistes.

Un cas célèbre nous sert de référence : si vous demandez : « Est-ce que vous préférez la Vallée du Gardon avec ou sans le Pont du Gard ? Chacun vous répondra « Avec ».

Voici un bel exemple de projet où l'ouvrage est pleinement lié à son environnement, ce qui ne veut pas dire qu'on ne le voit pas, bien au contraire. Pourtant ceux qui ont construit le Pont ne se posaient très certainement pas la question du paysage et de sa préservation. Nous constatons aujourd'hui que l'ouvrage n'a pas privé la vallée de son potentiel émotionnel. Le projet doit toujours être un exhausteur de potentiel. La notion d'intégration, comprise comme dissimulation, est un abandon culturel, une promesse de médiocrité.

Revenons à notre projet. C'est une ZAC qui contient une ZNIEFF. Elle a été réalisée en partenariat avec Hydratec bureau d'étude d'hydrologie et l'AFTRP Aménageur. Ce site est un talweg souligné par la rigole de Clayes, creusée par Le Nôtre pour alimenter les jardins de Versailles en eau au XVII^e siècle. Potentiellement 65 hectares de ville, de prairie et de forêt ruissellent vers ce point bas du site. Dès l'origine de la ZAC et afin de stocker les eaux pluviales liées à la minéralisation prévue à terme par l'urbanisation, de larges bassins ont été creusés par l'équipement sur l'axe de la rigole. Cependant, au bout de trois ans, les travaux n'en étaient encore pas là et les bassins ont commencé à se couvrir de roseaux. Ce laps de temps relativement court sans intervention a permis une recolonisation du milieu rendant ce site écologiquement intéressant. Le projet paysager que nous avons mené sur la ZAC de Bois-d'Arcy est arrivé à ce moment-là, en 2007. Certaines des espèces présentes, faune et flore, étaient d'intérêt et pouvaient permettre de mettre une partie du site en ZNIEFF. Gérard Arnal, botaniste, a été à l'initiative de ce classement.

L'apparition de la ZNIEFF sur un espace urbanisable a entraîné des discussions et des débats forts entre les différents acteurs concernés (ville, maîtres d'ouvrages, naturalistes, urbanistes, paysagistes, etc.). Par ailleurs, quand nous sommes arrivés, un avant projet général était fait et la première partie du projet déjà construite, bien dessinée mais très urbaine. Pour la deuxième partie, que nous engageons, un canal avec peu de place pour la nature était programmé. L'avant-projet avait clairement comme référence Venise, image sur laquelle les promoteurs avaient déjà étayé leur communication avec gondoliers et quais de marbre blanc, mais nous avons finalement convaincu la ville et les commerciaux de l'aménagement que la création d'une ZNIEFF ne serait pas un obstacle au projet, mais au contraire une opportunité à ne pas manquer. S'appuyer sur les dynamiques écologiques déjà engagés pouvait représenter des avantages en termes de développement durable et permettre d'engager un projet plus intéressant, plus authentique et plus innovant car sous-tendu par l'idée de nature aujourd'hui très promotionnelle. La ZNIEFF a bien été créée sur le site en 2010 et le projet s'est organisé autour avec la gestion de l'eau et de la biodiversité comme socle des réflexions.

Le terrain est particulier avec, sous les 50 cm de terres végétales, 16 m d'argile. Étanchéité parfaite pour un bassin d'agrément, mais terrain difficile en termes de percolation, donc pour la gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, le débit de fuite imposé à la ville est de 55 litres par seconde pour l'ensemble du site, soit pour les 65 hectares du bassin versant, moins de 1 l/s/ha, ce qui est infime et induit de stocker toutes les eaux le temps d'un orage, l'évacuation instantanée ne pouvant même pas être prise en compte dans les calculs. Il n'est pas si simple de stocker l'eau, surtout en prenant en compte une crue centennale comme demandé dans le cahier des charges.

La stratégie du projet de paysage a été la valorisation des difficultés apparentes du programme que nous avons considéré comme des opportunités: développer la diversité végétale dans un site urbain et mettre en scène le stockage de l'eau.

Ces deux points deviendront l'image forte du nouveau quartier.

Dans un premier temps il fallait redonner de l'existence aux bassins. Les plans d'eau avaient quasiment disparu. L'envahissement des roseaux donnant l'image d'un champ de maïs. Les bassins urbains ont donc été re-calibrés par un approfondissement de 30 cm qui

a permis d'abaisser le miroir d'eau pour augmenter le stockage disponible et dans un même temps de se débarrasser des roseaux même si quelques masses ont été volontairement conservées le long des berges. Le bassin de la ZNIEFF a été peu touché. Seule la trace de la rigole de Clayes a été sur-creusée pour dessiner la trace de l'histoire et conserver un fossé d'eau refuge pour certaines espèces dans les moments d'assèchement programmés.

Des îles ont été constituées pour adoucir l'image un peu trop « canal » des bassins urbains et offrir des espaces isolés aux oiseaux. Spectacle dont profitent les promeneurs depuis les berges. Ce sont aussi des terres relais qui fonctionnent en relation avec la ZNIEFF et les boisements. Au point d'équilibre du niveau d'eau, ces îles doivent être au ras de l'eau pour ne pas empiéter sur le stockage possible.

Principe de fonctionnement des bassins.

La ZNIEFF située à l'amont du projet en lisière des boisements a une surface de 7 ha autour du bassin n°6. Toutes les eaux qui l'alimentent viennent du site forestier et des pluies directes. Les eaux venant des espaces urbanisés sont collectées dans les bassins 1 2 3 4 5 qui assurent un stockage vingtennal sans participation du bassin 6, celui de la ZNIEFF qui n'est sollicité que pour l'occurrence centennale. Le système de communication, pompe et sur-verse, entre le bassin 6 et les autres a deux fonctions:

Permettre l'été un assèchement relatif de l'espace naturel pour créer par une augmentation du gradient hydrique le développement de nouvelles espèces (faune et flore). Le programme "nature" a été construit avec la démarche : « Si l'on fait cela, on récupère telles plantes ; avec ça, on récupère tels oiseaux, etc. ». Et le projet a permis, en trois ans, la recolonisation de plantes et d'oiseaux tels que prévus par Gérard Arnal. Je ne parle pas des libellules : nous sommes partis de 17 espèces répertoriées pour finir à 29, quasiment tout ce qu'on pouvait espérer.

L'autre fonction est de remettre à niveau les autres bassins plus décoratifs qui risqueraient par évaporation estivale d'être trop exondés et donc de conserver une bonne relation de niveaux entre les platelages, les pontons et le miroir d'eau.

L'aménagement des usages a consisté à rendre accessible les berges par de longues estacades de bois faisant quai y compris aux PMR depuis le nouveau quartier. Ces promenades de bois dur peuvent être inondées, sans préjudice technique, durant le temps de stockage des plus fortes pluies. Malgré tout et quelques soient les épisodes pluvieux jusqu'à la centennale, une allée haute permet toujours le parcours sur la périphérie du site à partir de toutes les rues du quartier.

Par ailleurs nous avons mis en place une passerelle qui relie le nord et le sud au dessus des bassins. Cet ouvrage de 60 mètres de long et de 4 mètres de large est aussi une promenade centrale dans un travelling mettant en perspective les bassins jusqu'à la forêt à l'Ouest et le centre ville à l'Est. Tous les ouvrages sont construits sur pieux battus et toutes les structures sont en bois durs exotiques labellisés FSC.

Au nord de la ZNIEFF qui est enclose pour empêcher l'accès (notamment aux pêcheurs et aux chiens qui ont les autres bassins à leur disposition) un belvédère de 12 mètres de

hauteur permet une vue globale sur l'espace en cours de renaturation. Il est une manière de visiter visuellement ce qui est inaccessible physiquement.

Le belvédère est aussi un repère. Cette grande structure de bois est un signal identifiable. Il peut être vu comme une sculpture autant qu'un observatoire. C'est en tout cas un lieu où l'on se rencontre. L'escalade de ses 12 mètres de hauteur est une promenade très fréquentée.

Sur le miroir d'eau, nous avons fait installer des girouettes, conçues par le sculpteur Hélène Remy, une manière de parler du vent. L'eau, les arbres, le vent, existent aussi en ville. Les girouettes se dessinent sur le ciel que l'on se met à regarder davantage.

Sur tout le site de nombreux mobiliers sont disposés plus ou moins dominants ou proches des bassins.

Ce projet qui propose à la nouvelle urbanité une matière naturelle importante est aussi très informatif. Sur la passerelle, sur les promenades de berge et sur le belvédère des cartels décrivent aussi bien la faune que la flore présente. Cette proposition que nous avons choisi de mettre en œuvre n'était pas une demande de la maîtrise d'ouvrage mais nous avons pensé que c'était une manière de donner aux habitants la compréhension de leur cadre de vie et de développer leur sensibilité à une nouvelle esthétique, plus naturelle et moins stéréotypés.

Aujourd'hui, énormément de gens se promènent sur le site qui est devenu une sorte de parc. Ils ont parfois du mal à comprendre que le site est constitué de bassins de rétention et que son rôle initial est de pallier aux potentielles inondations.

Nous sommes très contents de cette situation : avoir créé un lieu très urbain qui est devenu un parc en ville alors qu'il s'agissait seulement, au départ, d'accompagner une ZAC.

PIERRE DONADIEU

Merci. Je vous propose de mettre vos questions de côté et de les poser après l'intervention de Sandra MALAVAL, animatrice du programme Végétal local à la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, sur la question du choix des palettes végétales.

ZOOM SUR LE SIGNE DE QUALITE « VEGETAL LOCAL »

SANDRA MALAVAL

ANIMATRICE DU PROGRAMME, FEDERATION DES CONSERVATOIRES BOTANQUES NATIONAUX (FCBN)

Bonjour. Je vais vous parler très rapidement du label « Végétal local ». Je travaille à la FCBN et ce projet nous le menons avec l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité. Cette dynamique est née suite à un appel à projets du ministère de l'Écologie pour la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2012. Un certain nombre de partenaires publics et privés sont aussi présents sur cette action.

Les préconisations pour les projets de génie écologique et végétal, de plantations, paysagers, etc. se font de plus en plus vers les végétaux d'origine locale. Mais souvent, dans les CCTP ou autres cahiers des charges, la notion derrière le terme « végétal local » est un peu floue. Qu'est-ce qu'on entend par « origine locale » ? Est-ce un végétal déjà présent dans le milieu ? Le signe Végétal local garantie : un prélèvement local dans le milieu naturel avec des pratiques durables ; une origine régionale, c'est-à-dire avec des caractères génétiques adaptés au site. Actuellement, la législation française vis à vis des végétaux sauvages, n'oblige pas l'affichage de la provenance, de l'origine ou du lieu de production. Par exemple, si vous achetez un mélange de semences pour une re-végétalisation, il est quasiment certain que l'Achillée millefeuille du mélange proviendra de Nouvelle-Zélande ce qui est dommage, car elle est très présente en France.

Le sigle Végétal local se positionne uniquement sur les végétaux sauvages (non horticole et cultivé, pas les gazons ou les espaces agricoles). Pour définir ce qu'est un végétal local, la France a été découpée en régions d'origine, régions écologiques : soit onze pour la France Métropolitaine et la Corse. Ce découpage permet de prendre en compte la différenciation génétique au sein de ces régions. Ce Label « Végétal local » permet aussi de garantir la traçabilité depuis la région d'origine jusqu'à sa production et sa mise en vente pour une utilisation dans cette région d'origine.

Pour la gouvernance, les trois structures citées précédemment sont en portage et gestion administrative avec un comité de pilotage. Le Label est géré par un comité de marques qui regroupe plus de 30 structures différentes : des utilisateurs, des producteurs, des fédérations de prescripteurs, des bureaux d'études. La Fédération des Parcs naturels régionaux, par exemple, y est représentée. Nous avons aussi un comité de suivi avec nos partenaires techniques et financiers.

Voilà la carte des onze régions françaises. Les régions ne sont pas forcément homogènes d'un point de vue taille, car elles prennent en compte les contraintes écologiques. Le transfert de semences ou d'arbres et d'arbustes dans ces zones est compatible avec la conservation du patrimoine génétique local.

Comment faire pour avoir du végétal d'origine locale ? Il faut s'adresser à une pépiniériste ou un semencier qui a le droit d'utiliser le Label, donc qui a été candidat au Label (dossier de candidature + visite d'un auditeur pour passer l'audit + avis de labellisation). Les Labels ont été déposés à l'INPI en janvier 2015. Les premiers avis de labellisation ont été envoyés aux pépiniéristes et semenciers concernés hier.

Voici le réseau de correspondants qui travaillent notamment dans CBN pour le projet. Il y a forcément un correspondant près de chez vous pour le réseau Végétal local. N'hésitez pas à prendre contact avec lui. Il connaît des projets locaux de producteurs, que ce soit des semences, des arbres ou des arbustes dans chaque région.

Concernant le calendrier, je vous ai parlé du dépôt des signes de qualité. Il y a un signe qui s'appelle « Végétal local » et un qui s'appelle « Vraies messicoles », dédié aux plantes messicoles avec des mélanges qui contiennent 100 % d'espèces messicoles du territoire, avec le même type de règlement et de cartes de régions d'origine.

Pour l'instant, onze candidats ont été labellisés. Des pépiniéristes (en blanc) et des producteurs de semences (en orange). Merci.

QUESTIONS

PIERRE DONADIEU

Ces deux interventions sont très complémentaires. Les dynamiques végétales et animales sont très importantes dans un projet (Bois-d'Arcy). Pourquoi finalement ce projet a fonctionné ? Grâce à une capitalisation d'expérience à côté, à l'étang de Saint-Quentin (réserve naturelle de 80 ha) montrant que la fluctuation des niveaux d'eau entretenait la diversité végétale et animale. La connaissance est une explication au succès du projet.

AUDE LEDAY-JACQUET

Ma question concerne le projet du Bois-d'Arcy. Vous êtes intervenus sur les bassins, pour aller plus loin et un peu en complément de la dernière diapo où vous montrez des espaces encore à urbaniser. Quel est le projet de paysage sur l'ensemble de la ZAC dans lequel s'inscrivent ces bassins par rapport aux usages, aux circulations, etc. ? Parce que j'ai eu l'impression que l'on s'intéressait pour l'instant uniquement aux bassins.

Linda LEBLANC

PAYSAGISTE DPLG, COULON LEBLANC & ASSOCIES

Notre mission portait à la fois sur le canal et les espaces publics de la ZAC. Nous avons commencé par le canal et nous nous sommes battus pour que l'aménagement soit fait en une seule phase de travaux. Pour des raisons financières, l'aménageur voulait le faire au fur et à mesure de l'urbanisation ce qui, sur le plan écologique et paysager était impossible. Les questions techniques de la régulation et de la gestion des eaux de pluie nous a permis d'argumenter en faveur d'aménagement en une fois. Finalement, le système est assez complexe et sophistiqué et nous espérons que les élus et les gestionnaires vont continuer à bien s'en servir, bien l'utiliser, mais nous avons confiance. Par exemple, l'eau de pluie des espaces construits passe par des déshuileurs, des pompes, même hors de la ZNIEFF. L'eau du canal est donc propre. Concernant la mise en place des espaces publics et utilisables, il y a là aussi une gradation. Les jardins dont Jacques a parlé rapidement contiennent des plantes aquatiques. L'idée, derrière ces jardins de plantes botaniques aquatiques est la sensibilisation du grand public. L'objectif est qu'à terme, il s'approprie le lieu et reprenne en main la gestion pour en faire des jardins partagés de plantes aquatiques.

SYLVIE VANPEENE, EXPERTE A AIX-EN-PROVENCE ET MEMBRE DU CENTRE DE RESSOURCES

Est-ce que vous avez une réflexion liée à la TVB justement entre cette ZNIEFF qui est au niveau de Bois-d'Arcy et plus loin à Saint-Quentin — puisque vous avez signalé que cela intéressait la DIR de Saint-Quentin d'avoir ce point relais — ? Est-ce que des suivis vont être ou ont été mis en place pour vérifier effectivement qu'il y a une connexion et éventuellement améliorer l'existante pour créer une connexion entre ces deux ZNIEFF ?

LINDA LEBLANC

C'est la limite de la mission de maîtrise d'œuvre. Là aussi, nous nous sommes battus et nous continuons à nous battre pour avoir des missions de suivi, mais nous ne les avons pas. Nous espérons bien que vu le succès et la richesse qu'a cette ZNIEFF dans le quartier de la Croix Bonnet, et la présence de Gérard ARNAL, il va y en avoir.

JACQUES COULON

Les politiques veulent qu'il se passe des choses et que cela se passe bien. C'est ce que me disait un jour un pépiniériste : « M. COULON, comment se fait-il que vous vous inquiétiez de quand poussent les plantes ? Vous savez bien quand les arbres reprennent mieux. Quand ? Quinze jours avant les élections ». Ce que disent aussi les élus et qui est assez typique : « J'adore les jardins, c'est fantastique. Mais pourquoi ne plantez-vous pas des arbres dont je connais le nom ? » Je réponds : « M. le Maire, cela risque d'être limité ». Ce que les gens veulent c'est des choses qu'ils reconnaissent.

En même temps, s'il aimait vraiment les arbres, il les connaîtrait mieux. Et ensuite, il y a aussi le fait du temps qui passe. C'est-à-dire, les gens aiment les jardins, mais ils veulent quelque chose où tout est fini. Ils nous disaient : « Vous plantez des trucs, mais c'est tout petit ». Alors je leur dis : « Vous aimez les enfants ? Vous serait-il venu à l'idée, quand vous avez voulu en avoir un, de dire que vous le voulez mais qu'il ait dix ans ? Non. Vous l'avez pris tout petit. Et puis c'est très intéressant dès le plus jeune âge. Vous prenez les jardins et les plantations, c'est pareil. Il faut simplement avoir envie et apprendre à les regarder».

Tout ceci montre la déconnexion des gens vis à vis de la nature y compris chez les agriculteurs en même temps qu'une attirance nouvelle. Il y a eu aussi une réelle perte du savoir-faire et de la connaissance locale après les tueries de la première guerre mondiale. De tous les paysans qui sont partis au front et il en est revenu un sur dix. A leur retour, il y avait tellement de boulot qu'ils ne se sont plus occupés des haies. Cela a entraîné une dégradation de ces linéaires allant jusqu'à une perte du savoir-faire sur la gestion des haies. Je crois qu'aujourd'hui, le vrai problème est de repartir sur une connaissance.

JACQUES DEVAL, MISSION PAYSAGE DE LA DIRECTION REGIONALE DU FONDS D'AMENAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE

Ce n'est pas une question. C'est le bonheur d'avoir écouté à la fois les savoirs et les savoir-faire d'un paysagiste, sur le site d'Île-de-France. Comme l'a dit M. Donadieu, cette relation entre la connaissance des botanistes et ce savoir-faire, elle n'est pas assez mise en valeur, entre autres dans les Journées du Paysage. Et je suis content qu'ils le soient aujourd'hui.

DOMINIQUE DELEAZ, URBANISTE

Je voulais faire une remarque. L'exposé de M. COULON, illustre une chose extrêmement importante et qui me paraît devoir être développée. Il a réussi à faire un projet qui concilie de très nombreux objectifs, notamment de biodiversité. Quand on a un projet collectif d'augmentation de la biodiversité, il faut le prendre comme un objectif dans nos projets et surtout pas comme un évitement de tous les sujets de conflits.

JACQUES COULON

Je vous remercie, ce qui me paraît en effet important est d'imaginer qu'il n'y a pas de lieux spécifiques. La peur en termes de paysage et en termes d'écologie, est d'être parqué. Le paysage, il y a des lieux pour cela : on vous les donne. Je n'en veux pas. Je crains les classifications. Pour moi, le paysage est partout. Qu'importe les périmètres historiques, qu'importe les classifications paysagères, la terre a le même âge partout, les paysages ont tous un intérêt, et finalement, les endroits où il n'y a pas de paysages remarquables, c'est là où je veux aller travailler. Je crois que le paysage de tous les jours, ordinaire, est important.

OLIVIER FRANÇOIS PEPINIERISTE D'ALTITUDE ET PAYSAGISTE DANS LE HAUT-JURA

J'avais une question et une observation. Combien de temps pensez-vous qu'il faut à un chargé de mission Paysage dans un PNR pour être opérationnel sur un territoire qui a des spécificités ? Cela fait 30 ans que je suis installé et nous avons la chance d'avoir un PNR sur le territoire. Nous travaillons avec le PNR. On est invité en tant qu'acteur local ayant l'expérience du territoire parce qu'on y est né et qu'on le connaît. J'ai participé à une réunion sur la préparation des Assises régionales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, où j'ai eu l'impression qu'en temps que paysagiste et pépiniériste, je n'étais pas le bienvenu. Une chose qui m'interpelle aussi en tant que professionnel du paysage et producteur de végétaux. Pour la majeure partie des paysagistes et des pépiniéristes, la palette végétale utilisée est composée à 90 % de clones. Il est inquiétant de se dire qu'on bloque l'évolution des espèces et des variétés. Sinon, cela a été évoqué par rapport à Plante & Cité, mais je trouve dommage qu'il faille être labellisé pour pouvoir être reconnu végétal local. Par ailleurs, je crois que pour être labellisé, il faut payer. Il faudrait s'ouvrir, qu'il y ait une vulgarisation, une communication, sur l'importance de biodiversité génétique et du danger que peut présenter l'utilisation excessive des clones dans les aménagements du paysage. Et ce n'est pas forcément à la portée du commun et des consommateurs lambda.

DE LA SALLE

Une réflexion. Ce matin, nous avons eu la lecture d'une citation d'Aldo LEOPOLD et cette après-midi, une présentation extrêmement techniciste de la nature. Je pense que nous ne pouvons pas avoir plus grand écart au sein d'une même journée. Il me semblerait intéressant de consacrer une future journée à cette problématique de « Naturalité : jusqu'où l'on va et quelles sont les limites ? ». Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qu'il serait trop long de développer ici, mais qui nécessitent un grand débat.

DE LA SALLE

Excusez-moi, je ne peux pas m'empêcher de réagir à la remarque sur les PNR comme espaces fermés, protégés, et dans lesquels on vit comme dans des réserves d'Indiens. Non, surtout pas. Ce n'est surtout pas le message que je souhaite véhiculer. Nous ne sommes pas exemplaires, c'est certain, mais nous sommes justement l'un des seuls acteurs sur le territoire national à passer de la commande sur le paysage ordinaire, sur le paysage du quotidien. Nous sommes là pour inciter les collectivités à aller dans ce sens-là et justement à ne pas figer les choses ; à ne pas regarder que les paysages remarquables ; à amener les gens à retraiter qualitativement le paysage qu'ils vivent au jour le jour.

DE LA SALLE

Je vais témoigner sur les Parcs, pour rassurer Jacques Coulon. Je travaille sur les Parcs depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années. M. FRANÇOIS a peut-être un problème avec le PNR qui est vers chez lui. Personnellement, je travaille en libéral, en région parisienne, avec plusieurs Parcs, et je pense que les PNR ont un rôle d'excellence. Ils font ce qu'ils peuvent avec des moyens pas toujours à la hauteur de ce qu'ils montrent et font. Ce sont des militants pour la plupart. Je pense qu'ils font des choses extraordinaires, surtout dans des territoires qui sont économiquement faibles. Je suis du Limousin et je travaille beaucoup sur la Brenne. S'il n'y avait pas le parc, je pense que ce serait une catastrophe pour ses habitants et sa biodiversité. Et puis, merci pour cette présentation.

Je tiens à souligner que les paysagistes n'ont pas attendu les SRCE et les orientations nationales de la TVB pour réfléchir à la question de l'écologie et aussi du bien-être pour vivre ensemble dans les territoires avec la nature.

PIERRE DONADIEU

Une autre question avant que nous passions à la table ronde ?

JEAN-PIERRE THIBAUT

Peut-être sur les questions de frontières en ce qui concerne les paysages protégés par rapport aux paysages du quotidien. Je pense qu'il faut prendre le bon côté de cet historique. En France, on a commencé par protéger un certain nombre de rochers à Fontainebleau. Maintenant on protège des espaces de plus en plus vastes avec une protection contractuelle (PNR) ou plus réglementaire (sites, parcs nationaux, etc.).

Il y a des réserves naturelles qui sont tout autant des espaces de beauté que des espaces de nature. En revanche, il y a quelque chose d'intéressant qui est la zone dite intermédiaire, appelée : zone tampon dans les cas de sites UNESCO ; zones d'adhésion dans les parcs nationaux ; abords de monuments historiques quand on protège les petits noyaux urbains ou des ensembles bâtis. Surtout, je crois qu'il ne faut jamais prendre ces espaces comme des espaces figés. C'est impossible d'ailleurs. Rappelons-nous ce que dit la Convention européenne du paysage sur la protection du paysage : la protection — je n'ai plus en tête les mots exacts — des « caractères essentiels » ou des « éléments identifiants », ce n'est sûrement pas le brin d'herbe qui a interdiction de pousser. D'autre part, il y a des structures ou des éléments paysagers qui ont été importants à une époque, qui peuvent l'être parfois encore, l'UNESCO les appelle les « paysages culturels évolutifs vivants ». Personnellement je les appelle les « espaces de référence ». Ces espaces ont le devoir de se projeter vers l'extérieur et d'exporter les bonnes pratiques de conservation active, dynamique et intelligentes. Le but pour la France, est une qualité générale du paysage prenant en partie appui sur ces paysages protégés, éléments d'histoire qui ont conservé peut-être des savoir-faire ou des morphologies particulières héritées du passé. Cet héritage-là, est un peu notre mémoire et il faut en tirer parti. D'abord, ce n'est pas de la mémoire « glacée », il faut l'utiliser pour qualifier ce qu'il y a autour.

JACQUES COULON

Il y a deux choses que je voulais dire. D'abord une définition de la TVB dans les documents officiels : « Trame verte et bleue : outil permettant de restaurer le lien entre la nature et l'aménagement du territoire en intégrant au mieux les activités humaines ». Je trouve cela d'une tristesse ! Par ailleurs, une opposition sur ce qu'est la protection et sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire. J'ai été paysagiste-conseil dans les Côtes-d'Armor. Pour un permis de construire, une personne avait décidé de construire une petite cabane entre deux rochers sur la côte - comme sur les affiches qui représentent les Côtes-d'Armor – et il ne comprenait pas pourquoi il n'avait pas le droit de le faire ...

OLIVIER FRANÇOIS

Je voulais juste préciser une chose suite faite. Je n'ai pas de problème particulier avec le PNR du Haut-Jura, bien au contraire. Nous avons des partenariats, mais je regrette en tant que Président départemental de l'UNEP et membre de la commission Qualité Sécurité

Environnement à l'UNEP, que les entreprises du paysage local ne soient pas plus associées aux réflexions sur l'aménagement et sur le paysage local.

TABLE RONDE : QUAND PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE REPONDENT A UNE MEME LOGIQUE DE PRODUCTION D'UN BIEN COMMUN

PIERRE DONADIEU

J'invite Sylvie GUILLERME, Guy BERTHOUD, Claire LAUBIE, et Jean-Philippe MINIER à venir. Je vais essayer d'être un animateur éclairé. Notre objectif est d'avoir l'avis de chacun sur une question que nous nous posons depuis ce matin : **l'action des aménageurs, des paysagistes, des urbanistes, et l'action de ceux qui élaborent et conçoivent la TVB, participe-t-elle à une même logique ? Est-ce qu'il y a des contraintes et des obstacles fondamentaux ? Ou, au contraire, dans quelles conditions trouve-t-on une convergence vers des Objectifs de Qualité Paysagère, partagés à la fois en termes écologiques, urbains, d'aménagement, d'histoire, de mémoire et de sociabilité locale ?**

Tout d'abord, nous allons demander à Sylvie Guillerme, géographe, chargée de recherche au CNRS et à l'Université de Toulouse Jean-Jaurès d'aborder la question du Paysage, de son langage utilisé et marqué par des influences très diverses et qui s'éloignent souvent des représentations locales que peuvent avoir les habitants, les acteurs locaux, etc.

SYLVIE GUILLERME

CHARGÉE DE RECHERCHE CNRS, UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURES

Je vais essayer de faire un peu le lien avec ce que M. Donadieu a présenté ce matin sur la construction des regards communs. Je vais m'appuyer sur un travail mené en Midi-Pyrénées, en particulier en Ariège, dans la basse vallée du Salat. Il s'agissait d'un travail sur la Trame arborée, dans un contexte d'espace où la biodiversité est bien identifiée, reconnue riche, et partie intégrante du quotidien des habitants. Ce contexte est un peu particulier. Le lien que je fais entre Paysage, Trame verte et bleue et bien commun tient autour des questions de représentations, de communication et de vocabulaire. C'est quelque chose qui est vraiment remonté du travail mené, et cela me paraissait important de penser la connaissance des paysages et de la biodiversité en lien avec les politiques publiques ; pour mettre en place des outils et des actions.

La TVB est fortement inspirée des travaux scientifiques réalisés dans le domaine de l'écologie du paysage. On a un lexique afférent à cette discipline et qui est très présent dans les documents institutionnels avec des expressions comme « corridor écologique », « continuités écologiques » ou « réservoir de biodiversité », qui reviennent comme un leitmotiv. « Corridor » est l'un des termes les plus employés dans les publications portant sur les réseaux écologiques et la mise en place de la TVB. D'autres termes sont aussi très présents et spécifique à l'écologie du paysage : « connectivité », « fragmentation », « services écosystémiques ».

Sur le terrain, ces termes qui constituent le cortège lexical de la TVB sont en fait très peu employés. Cette entrée naturaliste issue du Grenelle ne parle pas aux acteurs locaux. Il existe une distance importante entre les discours savants et officiels, d'un côté ; et les pratiques, les attentes, les représentations des acteurs locaux, de l'autre. Jusqu'à l'échelon régional, on aborde surtout les Trames vertes sous cet angle écologique, alors que finalement, à l'échelon communal, l'importance est donnée plutôt au caractère paysager des éléments qui la composent.

Les mots du Paysage au sens trivial du terme sont, plutôt bien compris par les acteurs locaux et couramment utilisés, à commencer « paysage » et l'attention portée sur les « dynamiques paysagères ». Sur le terrain de notre étude, les « entrées d'enrichissement » et « fermetures des paysages » étaient les termes employés. Beaucoup de vocabulaire local tourne autour des mots « agriculture » et « aménagement du territoire ».

Un vocabulaire issu de l'écologie, mais hors écologie du paysage, commence à se répandre, de manière assez sélective avec des termes comme « écosystèmes », « biodiversité », « faune » ou « flore ». Les entrées associées à l'écologie du paysage qui accompagnent la politique de la sont très peu présentes.

Les niveaux de compréhension et d'utilisation de ces termes sont peu développés. « Corridor », « connectivité », « sous-trame », « cœur de nature », sont des termes qui ont laissé la plupart des gens assez perplexes lors d'un atelier que nous avons organisé. Même chose avec les sigles « TVB » ou « SRCE ». Des termes comme « Natura 2000 » parlaient davantage aux participants, mais ont suscité des réactions épidermiques.

Ce travail a montré l'importance des mots utilisés et de leur compréhension. Parfois, les acteurs utilisent un même terme, mais avec une compréhension, une définition différente selon les individus ce qui peut être aussi source de confusion, voire de tensions. De la même façon, on se rend compte aussi de l'inverse. Les acteurs n'utilisent pas les mêmes termes alors qu'ils parlent de la même chose. La notion de valeurs derrière ces termes portés par des différents acteurs, me paraît essentiel pour construire des regards communs : c'est une étape essentielle pour une gouvernance paysagère, comme nous en avons parlé ce matin.

Pour finir, je voulais faire le lien avec un autre point de relation avec les paysages sur le terrain, par rapport à une politique publique déclinée par plusieurs structures territoriales, qui se l'approprie à travers des enjeux qui la concernent et dont la biodiversité, n'est pas forcément une priorité. Il y a des acteurs locaux qui se sentent concernés par la biodiversité grâce aux rapports qu'ils construisent et nourrissent avec cette biodiversité au quotidien. Les personnes que nous avons enquêtées, évoquent généralement une biodiversité ordinaire ou quotidienne, pas forcément emblématique ou rare.

On se rend compte également que la faune est bien plus souvent évoquée que la flore, avec des valeurs différentes selon les espèces citées. Ces valeurs peuvent être négatives quand ces espèces sont jugées nuisibles ou envahissantes (sanglier, renard, martre, ours) ou positives notamment à l'égard des oiseaux, de la chauve-souris, du lièvre.

Pour terminer, j'insiste sur l'idée que les écarts relevés entre les lexiques mobilisés par les différents acteurs, sont vraiment susceptible d'engendrer des incompréhensions, des tensions, et parfois des conflits. À mon sens, cela représente l'une des pierres d'achoppement des politiques publiques environnementales, dont la TVB. Donc

l'acceptabilité sociale de ces politiques dépend peut-être de l'efficacité de la communication mise en œuvre par les pouvoirs publics avec la question de pédagogie et du temps. Parfois, le rôle d'un acteur-clé, comme un chargé de mission territoriale pourrait être important dans les processus de traduction de savoirs scientifiques et d'appropriations de ces éléments-là au niveau local, pour contribuer à la création de regards communs.

PIERRE DONADIEU

Nous allons laisser la parole à Guy Berthoud qui travaille dans un bureau d'étude. Pour vous, prendre en compte le Paysage dans les démarches TVB, qu'est-ce que cela signifie ?

Guy BERTHOUD

DIRECTEUR DE BUREAU D'ETUDE ECONAT-CONCEPT, EXPERT-CONSULTANT EN GESTION DES ECOSYSTEMES TRANSFORMES ET EN ECOLOGIE DU PAYSAGE

Quel est mon point de vue d'écologue sur ces espaces communs qui pourraient être inclus dans une future trame verte et bleue? Si j'avais présenté cette journée, en parallèle à ce qu'y a été présenté sur les communs, j'aurais insisté sur des aspects tels que la présence éventuelle d'une infrastructure naturelle résiduelle dans le paysage ; sur le fait que celle-ci résulte d'une non planification ; que ce n'est pas une zone de ressources et que c'est au contraire une zone de non-construction. En bref, que ce sont des espaces fonctionnels qui n'ont pas besoin de gouvernance, mais de respect et de compréhension concernant leur fonctionnement écosystémique.

Comment accepter cette notion d'infrastructure naturelle résiduelle souvent présente dans les paysages ?

Nous sommes des hommes, nous nous intéressons à la nature et, quelque part, nous voulons l'intégrer dans la gestion de notre espace vital. Du coup, nous avons généralement une approche très anthropomorphique du paysage, axée sur les intérêts de l'homme.

Et plus on descend au niveau local, plus on a besoin de se préoccuper des aspects de bien commun : comment gérer et comment utiliser ces espaces particuliers qui devraient rester dévolus à la nature ?

En fait, j'espère que dans ces déclinaisons de TVB locales il y aura toujours un bon naturaliste ou un écologue qui sera présent pour dire : « Attention, il y a plein de choses que vous ne voyez pas, mais qui existent. » Toutes ces problématiques d'échanges, de circulation, de faune et de flore, dans ce qu'on désigne sous le nom de corridor biologique, sont extrêmement compliquées à percevoir. Certes, nous avons vu l'outil qui consiste à faire des photos (observatoire photographique du paysage) et puis à regarder quatre, cinq ou dix ans après pour percevoir les transformations, les pertes d'habitats. Mais si l'on s'adresse à la faune, ces phénomènes d'échanges ont besoin d'espaces particuliers qui ne sont pas forcément « cartographiables », mais indispensables à leur fonctionnalité.

Nous avons parlé de la haie et du bocage, que représentent-ils dans un réseau écologique ? La haie est un double système d'écotone essentiellement forestier. Si vous laissez

pousser la haie vous obtenez de grands arbres et vous rejoignez une continuité forestière. Et si à ce stade vous en faites un corridor, vous obtenez une connexion pour les espaces boisés, donc pour les forêts. Mais la haie, en tant qu'écotone est avant tout un fil conducteur : c'est aussi un espace qui peut servir de refuge à quantité d'espèces de prairies, de litières, de milieux ouverts en général, et qui vont utiliser le fil conducteur de la haie. Mais cela, on n'en parle pas trop.

J'ai souvent défendu des projets de restauration, voire de plantation de haies dans les paysages agricoles. Quand je demande aux agriculteurs comment ils perçoivent la haie, ils la voient comme un ensemble d'arbres qui poussent, prennent de l'ampleur, font de l'ombre aux cultures et éventuellement les protège du vent. Cependant, en tant que fil conducteur, la haie peut être réduite à un espace extrêmement ténu, proche du sol, par exemple sur un mètre de hauteur, pris dans les cultures et qui ne se remarque pratiquement pas au niveau paysager. Cet espace de « haie basse » suffit pour être un espace refuge, un fil conducteur pour quantité d'espèces de milieux ouverts comme de milieux forestiers. A mon avis, il y a plein d'éléments discrets, refuges ou conducteurs, qui sont encore mal intégrés dans l'analyse du paysage pour une trame verte et bleue.

Dans la dernière présentation on a vu la problématique d'une ZAC incluant un espace intéressant qui pourrait éventuellement devenir un réservoir de biodiversité. C'est bien, mais s'est-on seulement préoccupé des activités humaines, notamment des constructions et en corollaire toujours plus de monde qui vient même avec une interdiction de pénétrer sur l'espace naturel. La présence de ses activités génère des perturbations : bruit, éclairage, pollution, etc. Cette zone intéressante qui a été créée va-t-elle devenir une zone de puits démographiques et finalement perdre plus de biodiversité qu'elle n'en gagne à terme ?

Bon, ce n'est peut-être pas le cas de la ZAC de Versailles en l'occurrence, mais il y a énormément de parcs urbains où l'on veut faire de la verdure, des continuités naturelles, etc. Il ne faut pas se leurrer : au bilan final ce n'est pas forcément rendre service à la nature que de vouloir maintenir, voire attirer à tout prix la nature en ville. Il convient toujours de se poser la question : qu'est-ce qui est bien et favorable, non pas pour l'homme, mais pour la nature, pour les espèces et pour leurs populations ? S'il s'agit de recréer des espaces verts anthropisés avec une certaine activité, du bruit, etc., et où finalement ce sont essentiellement les espèces envahissantes qui vont s'y plaire et s'y développer, et bien je regrette, mais on n'aura pas réussi notre TVB.

Initialement, concernant la TVB, on a parlé de réseaux écologiques, la problématique des corridors est venue par la suite avec la notion de continuités écologiques. En fait le corridor est un espace difficile à saisir, à présenter, à vendre au public, mais qui devrait cependant être prioritaire sur pratiquement toutes les analyses qu'on peut faire. Pour moi, un bon projet de TVB résulte avant tout d'une collaboration sérieuse entre les paysagistes et les biologistes qui connaissent l'écologie du paysage. Par la suite seulement vient la négociation, c'est-à-dire l'intégration des usagers, des utilisateurs habituels de cet espace. A cette occasion on fera passer ce message : « Dans une trame verte et bleue il y a beaucoup de choses que vous ne percevez pas, mais dont il faudra tenir compte dorénavant si l'on veut maintenir la biodiversité ».

Enfin, la transformation du paysage est une réalité à laquelle la TVB devra pouvoir s'adapter : Ainsi, un nouveau projet impactant le paysage par son ampleur constitue une transformation conséquente non seulement du paysage mais surtout des réseaux écologiques qu'il abrite. L'enjeu devient alors d'accompagner la transformation du paysage pour en conserver les réseaux écologiques et les éléments paysagers les plus caractéristiques, en renforcer les éléments vitaux indispensables, voire à compenser les éléments détruits. Cela implique de gérer un nouveau contexte paysager avec des infrastructures naturelles fonctionnelles notamment au niveau des corridors et des continuités écologiques.

PIERRE DONADIEU

Merci. Vous insistez à juste titre sur un point : les fonctionnalités écologiques, les flux d'espèces végétales et animales, les seuils de régénération, et finalement les périmètres géographiques qui sont extrêmement variables selon les espèces. Est-ce que c'est un point sur lequel peuvent se réunir tous ceux que vous avez évoqués, à la fois les écologues, les naturalistes, les paysagistes, les urbanistes, les habitants ? Je pose la question à Jean-Philippe Minier : est-ce qu'on peut articuler aussi facilement fonctionnalités écologiques, services écosystémiques et structures paysagères ?

JEAN-PHILIPPE MINIER

PAYSAGISTE DPLG, CREN POITOU-CHARENTES

Pour comprendre mon propos, je dois donner quelques indications sur la spécificité de mon travail en tant que paysagiste dans une structure gestionnaire d'espaces naturels : le Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN). Le CREN a été maître d'ouvrage de l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes. Cette production a permis de décrire l'organisation, les structures paysagères et qualités des paysages à l'échelle régionale.

L'action du CREN n'est pas dans le registre réglementaire ; il relève davantage du volontariat. En effet, les structures publiques ou privées qui viennent vers nous pour préserver des espaces naturels le font de leur plein gré. Notre intervention repose sur la maîtrise foncière ou d'usage des espaces, afin d'assurer sur le long terme leur préservation. En général, le niveau d'information et de sensibilisation suffit à faire prendre conscience à la fois des caractéristiques paysagères et des enjeux écologiques.

Pour moi, les approches TVB et Paysage sont indissociables à plusieurs échelles. Au niveau régional, le SRCE vient d'être validé dans notre région (Poitou-Charentes). Pour avoir travaillé sur la « sous-trame systèmes bocagers », j'ai pu constater que les données écologiques étaient insuffisantes et l'information géographique relative aux paysages bocagers produite par l'Atlas des paysages a dû être mobilisée : premier niveau de convergence entre deux approches dont la méthodologie et la finalité sont distinctes.

Ensuite, l'assistance technique que l'antenne paysage du CREN est amenée à effectuer auprès des territoires sur des démarches de chartes paysagères, ou de plans de paysage, est l'occasion également de mettre en évidence des enjeux de continuités écologiques en lien plus ou moins étroit avec les éléments de connaissance des paysages produits. Grâce au mode de gouvernance du CREN, que ce soit au niveau du Conseil d'Administration ou

du Conseil Scientifique, les représentants des associations de protection de la nature et les autres partenaires apportent au débat tous les éléments de connaissance nécessaires pour apprécier les enjeux à l'échelle des territoires.

À cette échelle régionale également, avec la mise en place par la Région Poitou-Charentes en 2004 du plan régional de connaissance et reconquête des paysages, plusieurs dispositifs d'appels à projets permettent de conduire des missions d'assistance technique. Elle peut être motivée par une demande plutôt de paysage, dans laquelle on va intégrer des enjeux de TVB, ou inversement. D'autres dispositifs régionaux plus récents ont anticipé l'adoption du SRCE et permettent à des communes de se mettre en ordre de marche sur des projets de préservation de leurs continuités écologiques.

Un autre volet, dans le prolongement de l'Atlas des paysages est lié au partenariat établi avec les Écoles Nationales Supérieures de Paysage depuis dix ans maintenant grâce auquel nous conduisons des ateliers pédagogiques régionaux. En 2014, nous avons généralisé la prise en compte de cette problématique TVB dans les ateliers. L'un des enjeux étant pour le CREN qui intervient sur un réseau de sites répartis dans différents secteurs d'un territoire d'établir des relations entre ces sites, d'expliquer les pratiques en place autour de ces sites et d'aider à envisager comment elles pouvaient évoluer. Nous avons besoin du regard des paysagistes pour aller à la rencontre des acteurs et examiner les pratiques agricoles et naturalistes autour de sites très préservés, mais aussi de sites touristiques, ou d'autres encore bordant des infrastructures, etc.

Ce que je retiens de ces ateliers, c'est que si les paysagistes ne sont pas toujours à l'aise avec ces questions-là, leur expertise est particulièrement utile. Nous avons souhaité que des enseignants écologues soient associés aux enseignants paysagistes dans ces ateliers mais cela n'a malheureusement pas pu toujours se faire. C'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé des écologues ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire, qui ont pu apporter des éléments aux étudiants. Ce que nous avons remarqué lors d'un atelier notamment sur l'estuaire de la Charente, c'est que les paysagistes ont mis de côté toute la cartographie et tous les éléments de connaissance qui existaient sur la TVB pour aborder le territoire selon une lecture plutôt historique et toponymique. Ils ont ressorti du vocabulaire disparu. Jacques Coulon a parlé tout à l'heure de la coupure de la connaissance par rapport à la gestion de l'arbre et de la haie. On a aussi oublié également beaucoup d'autres choses : le sens de la toponymie, les spécificités d'usages liées à la microtopographie... Cette entrée a parlé énormément aux élus locaux qui n'avaient pas compris ou souscrit aux cartographies régionales sur la TVB. Ce sont des cartes très difficiles d'accès et il est même très difficile de rentrer dedans sans être accompagné. Ces ateliers ont montré une vraie complémentarité dans la perception en fonction de sa culture et de sa connaissance sur le sujet. Les deux approches, TVB et Paysage, s'alimentent.

Pour revenir au mode d'intervention du CREN lorsque celui-ci va intervenir sur un secteur donné, il définit un PIG : Périmètre d'Intervention Global. A partir d'une sollicitation ponctuelle sur un milieu naturel de grande importance on va déterminer un espace sur lequel, potentiellement, nous allons intervenir en maîtrise foncière ou d'usage. C'est à partir de 2004 que l'Antenne Paysage dont j'ai la responsabilité a recruté une autre personne ce qui nous a permis de renforcer la prospection de terrains et ce que j'appelle

l'expertise paysagiste amont afin de déterminer avec l'écologue de manière plus systématique, la cohérence et la justesse des périmètres d'intervention, à la fois dans la prise en compte du cycle de vie des espèces présentes sur les milieux concernés, mais également dans une véritable dimension paysagère : assiettes visuelles, continuités/discontinuités spatiales, fonctionnements paysagers, pratiques agricoles...

Pour faire simple, prenons l'exemple des pelouses sèches. L'écologue va considérer que les milieux naturels importants se situent sur le coteau. Le regard du paysagiste est autre puisqu'il va probablement englober -dans le cas où cette pelouse sèche s'inscrit au sein d'une vallée-, le fond de vallée lui-même et le versant opposé. C'est un peu caricatural, mais l'on constate vraiment sur le terrain que nous ne regardons pas les mêmes choses. La confrontation *in situ* permet d'aller au plus près d'une certaine réalité. Nous amenons les éléments d'analyse au Conseil Scientifique, qui valide ou pas ces périmètres.

La vie des sites comporte intrinsèquement une dimension de projet, car nous établissons des plans de gestion organisant les périodes de travaux, de fauche, de suivis naturalistes, etc. Là encore, l'élaboration du plan de gestion est une bonne occasion de projet de paysage dans la mesure où il faut planifier des actions à 5 ou 10 ans.

Autre dimension : le suivi paysager des sites sur lesquels nous intervenons. Ces sites ne sont pas mis sous cloche car ils sont utilisés par de nombreux acteurs au premier rang duquel les agriculteurs. Sur cette diapositive, voici quatre sites répertoriés sur un même territoire et des exemples de réalisations. En haut à gauche, le site de la Côte-Belet est en quelque sorte un « tertre » sur un fond plat, ce qui est propice à une lecture de paysage pour comprendre pourquoi ce bocage a une structure et une histoire différenciées : nous avons donc conçu et installé sur ce site une table de lecture du paysage, en énonçant le récit.

Nous sommes également amenés à gérer des éléments de patrimoine naturel et paysager. On a une magnifique chênaie sur l'un des sites, avec des chênes de 250 ans et sur lesquels nous avons procédé à des expérimentations en faisant appel à des experts (Dominique Mansion, spécialiste de la trogne) pour savoir s'il était possible d'intervenir sur ces éléments de patrimoine et dans quelles mesures on pouvait régénérer ces arbres-têtards, ce qui a pu être réalisé.

Un autre exemple, ces pelouses sèches calcaires sont organisées selon une trame singulière puisqu'il s'agit d'un bocage lithique : les parcelles sont délimitées par des murets de pierres sèches. Effectivement, il y a un intérêt pour les reptiles, mais c'est aussi et surtout une structure paysagère forte et devenue pour ce secteur remembré, singulière. Il faut donc se donner les moyens de gérer ces éléments et de les adapter aux contraintes de gestion actuelles. Du coup, nous n'allons pas restaurer ces murets de pierres sèches dans leur ensemble et à l'identique, mais nous allons adapter notre intervention d'une part aux moyens de gestion mobilisables et d'autre part aux enjeux et usages contemporains.

Enfin, pour terminer et faire le lien avec la présentation sur « Végétal local », ces espaces-là ont subi je l'ai dit des réaménagements fonciers très importants dans les années 1980. Des replantations ont été effectuées avec des végétaux horticoles sur un rang. Vous avez vu des photographies avec des haies chétives au bout de 20- 25 ans. La haie que l'on a ici, en bas, est une haie plantée sur un site géré par le conservatoire à partir d'un matériel

végétal local : les plants utilisés sont issus de prélèvements d'éclats de souches ou de fragments de végétaux prélevés sur place et à proximité, mis en culture (contrat de culture avec un pépiniériste) puis plantés sur site. L'observatoire photographique du paysage mis en place sur ce site permet d'apprécier visuellement 5 ans après, l'insertion de la haie dans le paysage : une haie fournie et fonctionnelle sur le plan écologique.

PIERRE DONADIEU

Pour terminer, deux questions à Claire LAUBIE, paysagiste libérale et paysagiste conseil de l'État. Dans la mise en œuvre du SRCE, quelles sont les limites de la médiation paysagère ? Quelles sont les conditions du succès ? Quelles sont celles qui entraînent des blocages, des obstacles à surmonter ? La deuxième est liée aux formations des aménageurs : sont-elles suffisantes pour répondre aux questions que nous nous posons ?

Claire LAUBIE

PAYSAGISTE DPLG, PAYSAGISTE-CONSEILS DE L'ÉTAT/DREAL RHONE-ALPES, ET ENSEIGNANTE VACATAIRE A L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE VERSAILLES

Je vais d'abord répondre à la question de la formation, ou de la sensibilisation, en rebondissant sur l'exemple du partenariat entre le CREN et les Écoles de Paysage. Le sujet TVB avait commencé à émerger, il y a trois ans, entre La Rochelle et le Parc du Marais Poitevins, où un premier travail de réflexion sur l'analyse des territoires et les liens possibles entre la biodiversité et le paysage a été mené avec trois étudiantes que j'ai encadrées. La deuxième expérience, menée l'année dernière sur les paysages du grand fleuve Charente en amont de Rochefort. Paysages protégés, avec, en limite du site classé et labellisé UNESCO, des villages ou gros bourgs contre Rochefort qui s'étendent et se posent la question de leur rapport à la nature et à l'agriculture.

L'intérêt de cette formation est double. Tout d'abord, elle est pour les jeunes. Ils appréhendent le sujet Paysage avec la Trame verte et bleue (TVB), donc avec la question de la biodiversité dans le projet. Je pense que notre compréhension de cette notion de projet n'est pas toujours très bien comprise. Le premier intérêt est de porter un regard et de le partager. En ajustant ce regard aux réalités concrètes de ces paysages, difficultés de gestion au quotidien et en proposant des projets qui intègrent non seulement les questions du paysage vu, perçu, ressenti, vécu, mais aussi des enjeux tels que les risques, le tourisme, le développement économique, et bien sûr la biodiversité. Ces démarches apportent de la part des étudiants, une liberté de parole ainsi qu'une écoute bienveillante de la part des interlocuteurs. Le deuxième intérêt est le regard neuf et jeune porté par ces étudiants. Après tout, ce sont eux qui vont poursuivre le travail en héritant de territoires beaucoup plus malmenés que ceux que nous avons connus. Les élus sont particulièrement attentifs à ces démarches qui amènent de très bons niveaux d'échanges et de débats sur les territoires. Enfin, il y a le plaisir de l'arpentage ensemble, de découvrir ou de redécouvrir des paysages pouvant donner lieu à des re-questionnements, des reconsidérations sur vis-à-vis de problèmes ou d'évidences. Donc cela re-questionne la façon de vivre dans un territoire.

Sur la question de la formation en général, je pense que l'on est un peu dans l'incompréhension. Nous, les paysagistes, nous sommes un peu dans nos petits microcosmes : nous passons quatre ou cinq ans à être formés dans des endroits très beaux où on est choyés, confrontés, parfois bousculés. Puis en tant que professionnels, nous nous retrouvons tout petit par rapport à tous ceux qui travaillent sur la matière Paysage. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire pour que l'ensemble des personnes qui travaillent sur le paysage se comprennent. Il faudrait faire plus du terrain ensemble en amont d'un projet, que l'on parle de la protection d'un arbre ou de 4 000 hectares à gérer et projeter pour 10 ou 15 ans.

Il faut se donner les possibilités de partage, d'écoute et de compréhension de « qui fait quoi ? », être capable d'entendre des points de vue différents, et à partir de là d'être conciliant et militant. Il ne faut pas oublier que les paysagistes ont choisi cette profession avec une idée de l'espace qui leur est propre – ce qui se traduit par un esprit d'indépendance et de réel engagement - et qu'ils ont envie de défendre. Je sais qu'il y a aussi l'aspect militant des écologues. Je pense que la base pour travailler ensemble c'est déjà d'aller sur terrain ensemble y compris avec les élus, avec les techniciens. Quant aux formations labellisées, il faut peut-être revoir la façon de les faire, mieux sensibiliser et plus partager mais il faut aussi du temps.

Concernant la deuxième question sur le paysagiste en tant que conseil et comment il va pouvoir se saisir des directives des politiques publiques pour aider à les mettre en œuvre, là je parle en tant que paysagiste-conseil de l'État. J'ai deux expériences dont je veux rendre compte.

La première concerne l'élaboration du SRCE Rhône-Alpes. Même si les paysagistes-conseils ont, dans l'ensemble, été peu impliqués, nous (les 3 paysagistes-conseil de la DREAL) avons pu, en quelques jours, faire un diagnostic du paysage régional qui a nourri le SRCE. C'était un beau challenge de réfléchir et d'avoir une vision régionale des paysages de Rhône-Alpes - où les paysages sont très disparates -, réussir à le faire en quelques lignes avec les enjeux partagés sur ces questions de biodiversité.

Par contre, en tant qu'acteurs, une fois que le SRCE a été validé, nous avons souhaité être beaucoup plus impliqués. On s'est demandé : que fait-on maintenant, comment agir ? L'angle d'attaque qui nous semblait le plus important était le niveau de la planification où on est déjà sollicité pour la mise en œuvre du SRCE. Nous avons donc choisi des territoires d'expérimentation, à enjeux : trois paysagistes pour trois territoires, sur lesquels nous sommes en train de faire des contributions. Nous aimerions que cela aboutisse à l'émergence de critères, d'exemples d'esquisses d'objectifs de qualité paysagère pour les territoires concernés. Ces territoires sont La Plaine de Saint-Exupéry, sur laquelle il se passe beaucoup de choses et où il y a une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), la LGV, des quantités de fonciers appartenant à l'État qui sont en attente pour des compensations éventuelles. La deuxième zone est plus cernée, mais pose des questions plus larges. C'est la zone portuaire de Salaise-Sablons, en aval de Vienne et qui produit des études d'impact et où les questions de paysages et de fonctionnement des territoires en amont n'ont pas vraiment été considérés (par exemple, les paysages dégradés de zones d'activités aux abords de la RN7, les espaces de friches agricoles en attente, la gestion de risque inondation en amont, etc.). Le troisième territoire est celui de la Maurienne qui

regroupe beaucoup d'enjeux (paysages assez remarquables, secteurs d'espaces très dégradés), mais où il ne se passe rien, où les élus ont du mal à se mobiliser.

Les paysagistes-conseil avancent sur des petites contributions en espérant que cela rebondisse sur du décloisonnement et de la transversalité entre services, que cela déborde et nourrisse les projets des territoires, que cela aide à faire des choix ou proposer des reconsidérations dans des situations de blocages, et que cela serve à l'évolution qualitative des territoires. Par exemple, notre contribution sur la Vallée du Rhône Médian pourrait nourrir les autres territoires de la Vallée du Rhône y compris ceux où l'on a l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose, comme le secteur de Montélimar qui présente des dysfonctionnements importants.

La deuxième expérience que je veux évoquer est celle du groupe de travail Trame verte et bleue et Paysage, qui a été mis en place au niveau national par l'Association des Paysagistes Conseils de l'État à la demande du ministère de l'Écologie.

La mise en œuvre de la TVB est en cours. Les grandes orientations sont données aux échelles régionales dans les SRCE et leur déclinaison aux échelles intercommunales et communales doivent maintenant figurer dans les documents de planification réglementaires prenant en compte « la TVB selon le principe de subsidiarité ».

Elle se décline aussi dans toutes les démarches opérationnelles via la grande diversité de projets de mise en œuvre concrète des plans d'action. Cette mise en œuvre est confrontée à diverses difficultés : des problématiques de méconnaissance des objectifs de cohérence de l'action publique qui se traduisent par une compréhension disparate des enjeux par les différents acteurs ; par une segmentation des savoirs, voire une perte des savoir-faire. Les approches des experts participent aussi à la confusion terminologique. On a parlé des confusions au niveau du terrain et dans les textes réglementaires. De la même façon, on assiste à une confrontation des différents acteurs des projets de territoires comme les experts, les agents de l'État, les collectivités, les professionnels et les instances citoyennes. Enfin, on rencontre des difficultés méthodologiques pour la mise en œuvre pratique de ces trames ou de ces connexions.

Le rôle du paysage étant largement reconnu par le ministère pour sa capacité de médiation dans l'application des politiques d'aménagement du territoire national, la Direction de l'eau et la biodiversité et le bureau des paysages ont souhaité ainsi identifier la participation de l'expertise des PCE dans ces politiques. La démarche de l'atelier est bien d'identifier les apports du paysage comme outil de méditation dans l'application de la politique TVB et de contribuer à la traduction opérationnelle de la TVB sur les territoires. Pour cela, l'atelier constitue une sorte d'expertise pour :

- contribuer à une réflexion générale sur nos politiques TVB en cours, en examinant les relations complémentaires qu'entretient le paysage avec l'environnement au sein des politiques publiques intégrées
- identifier des exemples positifs combinant les approches paysagères et environnementales, tel que nous l'avons vu depuis ce matin ;
- proposer des prolongements, des pistes d'amélioration de la prise en compte du paysage dans la politique TVB ;
- servir à mettre au point une vision du rôle des paysagistes-conseils dans le cadre de leur mission pour étayer un discours partagé entre les services, les paysagistes-conseils, et les acteurs locaux ;

- montrer l'intérêt et l'efficacité de la prise en compte des paysages en expliquant bien le contexte partenarial et les particularités de chaque territoire ;
- comprendre les problèmes rencontrés dans les missions des paysagistes-conseils au quotidien vis-à-vis de leur intégration à cette démarche ;
- établir des propositions méthodologiques concernant les démarches de projets de territoires et de la multiplication de leurs enjeux fonciers, urbains, socio-agricoles, économiques paysagers, sociaux ;
- reposer globalement la problématique de l'approche des paysagistes conseil de l'État (PCE) par rapport à la TVB et aux projets de territoires.

Nous sommes en cours de finalisation de ce travail. Très rapidement, concernant la TVB, nous avons analysé six SRCE. Nous avons essayé de regarder où se trouvait le paysage, comment on pourrait s'en saisir pour donner des pistes de travail de mise en application.

Parallèlement, nous avons regardé où se situait la complémentarité des approches paysagères et environnementales en faisant émerger des exemples positifs. Et puis nous avons toute une série de propositions d'action notamment par rapport aux missions des PCE. Les grands axes de travail sont effectivement de se focaliser sur la question des Objectifs de Qualité Paysagère qui sont rendus obligatoires par la loi ALUR et confortés par le projet de loi biodiversité. Il s'agit bien répondre, par le projet de paysage, aux alternatives à la doctrine Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Il faut trouver des alternatives d'aménagements qui concilient, construisent, voire effacent pour mieux reconstruire notre territoire.

Enfin, c'est aussi accompagner et poursuivre la pédagogie et la formation.

PIERRE DONADIEU

Merci. Maintenant, nous avons une petite demi-heure de débats sur tous ces sujets.

JACQUES COULON

Il est particulièrement intéressant de voir l'étendue des points de vue possibles sur une même chose. Et je pense que nous pourrions tous être à peu près d'accord. Mais moi, je suis frappé par les choses qui débordent. Ce qui nous déborde, ce sont les extrêmes. C'est pour cela que j'étais très intéressé par l'intervention de M Berthoud qui nous a parlé de ce qu'on ne voit pas. Effectivement, ce qu'on ne voit pas, c'est sans doute le problème numéro 1 pour les paysagistes.

Les paysagistes s'occupent de ce qu'ils voient ou ce qu'on leur donne comme informations et ce qu'ils ne voient pas a tendance à ne pas compter. Mais il faut quand même faire une distinction entre l'attitude écologique qui est plutôt scientifique, et celle paysagiste qui porte sur la mise en forme des décisions à prendre liées, d'une certaine manière, au visible. Un site peut être très intéressant, sain et laid. Le désert est très beau mais représente pourtant un problème écologique. Nous voyons bien qu'on a des positions qui sont compliquées à mettre ensemble.

Mais quand on parle des coopérations, on observe de bonnes relations avec le ministère de l'Écologie qui comprend ce qu'est un paysagiste et permet à des actions de se mettre en place. Le problème est le ministère de tutelle de l'enseignement du paysage : le ministère de l'Agriculture qui depuis que le paysagisme existe, soit depuis 1947, a dû employer trois paysagistes. Cela ne facilite pas la coopération et la transversalité.

Aujourd'hui, l'absence de ce ministère qui gère les paysages, nous contraint à passer à côté du milieu agricole pourtant si important puisque c'est lui qui construit la matière du paysage de la France. Finalement, nous sommes marginalisés et continuons à faire des décors sympathiques. Que peut-on faire pour secouer, pour toucher, pour éduquer un pouvoir dont l'inculture est encyclopédique ?

FREDERIC BRIGANT, SCOT DE BORDEAUX

Bonjour. M. Coulon m'a un peu coupé l'herbe sous le pied au sujet du ministère de l'Agriculture. Je voulais quand même faire un petit retour d'expérience sur la question justement de la TVB et Paysage. Sur le SCoT de Bordeaux, cette question de TVB a fait un peu grincer les dents et c'est l'entrée Paysage qui a permis d'avancer et de protéger, au jour d'aujourd'hui, environ 120 000 hectares de nature.

Pour faire écho aussi à ce que disait ce matin M. Donadieu sur le concept de « bien commun paysager », il y a une spécificité bordelaise avec le vin, forcément, avec des terroirs viticoles protégés identifiés qui vont au-delà des zones cultivées. Donc on est bien sur l'idée d'un patrimoine commun à protéger, pour l'instant en partie en vignes, mais à l'avenir, le sera aussi pour autre chose. Au-delà de l'agriculture un peu spécifique, il y a la nature ordinaire qui a été évoquée à plusieurs reprises et sur laquelle il faut travailler.

Le SCoT de Bordeaux protège fortement ce patrimoine naturel agricole, mais je suis humble devant l'outil juridique. Ce qu'il faut maintenant, c'est un projet, réussir à mettre en place des valorisations qu'elles soient récréatives, agricoles, environnementales, ou éducatives, pour que ces espaces aient une vraie valeur, et ne soient pas juste des futurs espaces à consommer — c'est bien la menace qui est derrière.

Et je rejoins M. Coulon sur l'agriculture qui est effectivement un acteur indispensable, incontournable. Ce sera peut-être le sujet d'une prochaine Journée des Paysages.

JEAN-MARC BERNARD, DRIEE D'ÎLE-DE-FRANCE

J'ai un peu l'impression, dans les débats que nous avons, que la question de fond qu'on essayait d'évoquer n'est pas traitée. C'est-à-dire que le rôle respectif et complémentaire est abordé de façon marginale ou plutôt par écho dans les propos, entre le paysagiste et l'écologue. En effet, on dit : « Il faudrait que nous travaillions ensemble. Il faudrait que nous nous voyions ». Il y a un certain nombre d'écologues avec une formation en paysages ; un certain nombre de paysagistes avec une formation d'écologues ; mais cette double dimension n'est pas présente dans un certain nombre de projets. Au-delà de la TVB, effectivement, il faut un discours qui soit compréhensible. Et là, je pense que le discours Paysage est une bonne entrée. Mais je rejoins volontiers M. Coulon, ayant moi-même une formation d'écologue, faut-il choisir entre un beau paysage sans valeur écologique ou un paysage moche, mais très riche écologiquement ? Il y a des tas de moments où l'on peut faire le compromis.

En Île-de-France, nous sommes une terre de compromis et actuellement, j'ai du mal à trouver des gens avec le double discours : un discours de compromis. Dans bien des cas, les professions (écologues, paysagistes, urbanistes) ne veulent pas faire de compromis et c'est leur vision qui doit passer dans le projet. Et je trouve que là, on voit passer beaucoup d'erreurs, beaucoup de maladresses. On ne peut pas avoir dans des territoires où les paysages agricoles se referment, sont en pleine mutation et où il y a très peu d'habitants le discours qu'on avait tout à l'heure. M. Diallo parlait d'une commune de 34 habitants.

Toute la difficulté me semble être dans ces territoires en changements. Pour mettre en œuvre le SRCE, « Essayons d’avoir une entrée paysagère qui, elle, parle ». En effet, concernant l’entrée écologie et surtout l’entrée SRCE, je suis d’accord avec vous sur le fait que le vocabulaire est franchement abscons. Entre nous, on sait de quoi l’on parle, et autour de nous personne ne le sait. Même entre collègues de bureau, on commence par faire une formation sur la définition des mots. Je vous rappelle évidemment qu’on se frotte aux textes. Et c’est vrai de tous les corps de métiers de l’hydraulique à la chaussée. Je ne sais pas si vous avez déjà entendu un spécialiste d’ouvrage d’art vous parler de moments d’inertie de son ouvrage d’art. Eh bien, accrochez-vous pour discuter avec lui après de la qualité esthétique de l’objet.

Pour revenir à notre question, on a fait un appel d’offres en se disant : « On va rentrer par une exemplarité. Trouvons des exemples commentés où paysages et écologie sont complémentaires ». Ce qui signifie qu’on fait un compromis qui peut-être un peu piquant dans certains cas. C’est ou tout beau pour le paysage, ou tout beau pour l’écologie, donc en défaveur de l’autre camp. Eh bien, sur un appel d’offres comme celui-là, nous avons eu dix réponses et dans la plupart des cas avec un seul porteur : généralement un paysagiste, voire parfois des gens qui ne font que de la pédagogie. Il n’y avait pas de réflexion de fond, peu d’exemples de paysages ou de terrain. J’ai été très surpris de découvrir, avec un appel d’offres, qu’on ait si peu de réponses et qu’on retombe sur une partie des discussions que nous avons depuis ce matin de la poule et l’œuf : « Je sais faire des choses. Mais qui doit le faire ? Je vous assure qu’on l’a déjà fait. La preuve, regardez ! Je vous montre un exemple ». Des exemples, on en brasse et dès qu’on veut en faire un retour d’expérience, j’ai l’impression qu’on boucle entre nous. C’est-à-dire que dans la salle, j’en connais certains, nous ne nous voyons pas tous en permanence, mais nous sommes un peu les habitués de la TVB, comment arriver à sortir de cela ?

Je ne trouve pas dans ce qui se discute, à part peut-être quelques éléments de la table ronde, de bons exemples où l’on nous montre des choses à faire. Ce qui nous a été montré ce matin, il y en a plein les colloques. Ce que font les PNR est exemplaire, d’une façon générale, par rapport aux territoires communs. Mais ce sont des PNR. Que fait-on ailleurs ? Actuellement, en Île-de-France, on a vraiment un territoire en mutation, de très grosses pressions et, je me trouve un peu, dans l’impasse pour essayer d’avoir un appui et de méthode, et de réflexion, compréhensible par tous au-delà de nos situations. Parce que parler TVB, je sais le faire, je le fais au quotidien, et l’on me regarde toujours avec des yeux ronds du genre : « De quoi il nous parle ? Il est gentil BERNARD. Je l’ai déjà entendu la semaine dernière, c’est encore la même chose. Mais qu’est-ce que j’en fais ? » Là-dessus, ce serait bien de voir comment on peut se projeter.

Lors du colloque qui s’est tenu au mois d’avril dernier sur le programme Paysage et Développement durable, il y avait trois sujets : l’écologie, l’aspect social, l’aspect paysage. De toutes les interventions, il n’y a jamais eu que deux sujets traités à chaque fois : paysage, sociologie, et très rarement l’écologie si ce n’est pour dire que la TVB n’était pas utile dans les paysages qui se refermaient. Donc j’ai du mal actuellement à trouver ce partenariat concret entre paysages, écologie et faire savoir. Voilà, je tends la perche et propose que nous ayons des réflexions dans ce sens-là. Alors après, il faut qu’on associe le monde de l’agriculture ou autre, mais j’ai le sentiment que dans les années 2000, on avait

dans la profession écologie-paysage plus de proximité et qu'aujourd'hui on se repose des questions que l'on était parvenu à dépasser avec succès à l'époque.

YANNICK AUTRET, SECRETAIRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE ITTECOP

Je vais parler un peu infrastructures. Parce qu'après tout, dans le paysage on a certes les champs, mais de temps en temps il y a des petites routes qui se baladent entre autres réseaux. Il est vrai que dans le programme de recherche que j'anime, on essaie depuis 2008 avec Yves Luginbühl et maintenant Bruno Villalba d'avoir cette approche groupée à la fois sur l'écologie, les paysages et le projet de territoires au sens large. On essaie d'avoir ces trois thématiques qui s'enrichissent autant que faire se peut. Mais il est vrai que c'est extrêmement difficile de motiver et de mobiliser une communauté de recherche sur ces thématiques ; de la rendre active et proactive. Nous avons essayé de plusieurs manières, avec des projets de recherche pure portés au début essentiellement par des paysagistes, d'ailleurs. Dans la deuxième version nous avons surtout des écologues. Et là, nous avons une troisième génération d'appels où l'on a des demandes extrêmement pragmatiques d'opérateurs d'infrastructures qui suivent les projets de recherche ; apportent les objets à examiner, à analyser ; et s'enrichissent du produit recherché pour l'appliquer dans leurs actions au quotidien, que ce soit pour la gestion des réseaux ou pour l'intégration des réseaux à une échelle plus large : en interface avec les réseaux écologiques développés dans les zones agricoles adjacentes.

Je voulais dire que ce n'est pas non plus une tâche impossible. Seulement, c'est difficile en effet. C'est une tâche de longue haleine sur laquelle on a vraiment besoin d'avoir cette approche cumulée écologues, paysagistes et politistes. Il est très important que les dimensions politistes socio-économiques soient prises en compte pour pouvoir le faire, car c'est vraiment là-dessus que se fait le déclic sur un projet, à savoir s'il est applicable ou pas en termes de retour sur expérience. De la même manière, il est extrêmement important de diffuser le plus possible la connaissance et de viser les décideurs au niveau du retour d'expérience. Plus encore que le spécialiste qui, lui, va aller chercher l'information là où il sait la trouver, le décideur il faut lui amener de la manière la plus aboutie possible le résultat pour qu'il puisse s'en emparer.

NATHALIE SALINAS, PARC DES MONTS D'ARDECHE

Je voulais juste faire une remarque sur le titre même de la table ronde : « Quand Paysage et Trame verte et bleue répondent à une même logique de production d'un bien commun ». C'est la « production de biens communs » qui me fait un petit peu réagir, puisqu'on est encore dans cette notion de produire quelque chose. L'aménagement du territoire, certes, c'est faire, mais c'est aussi laisser-faire. Et le laisser-faire est un acte en soi qu'il faut aussi assumer, qu'il faut aussi expliquer.

Notre rôle d'aménageurs, d'urbanistes, d'écologues, de paysagistes, ne serait-il pas aussi d'amener les acteurs locaux, les élus, les habitants, les entrepreneurs, à poser un autre regard sur l'espace, à le renverser pour que le laisser-faire rentre aussi dans nos projets. Aujourd'hui, s'il n'y a pas un acte signé, marqué, visible, dans le paysage, il n'y a pas de projet. Peut-être qu'il faudrait construire du projet là où l'on accepte de créer des conditions et l'environnement pour qu'il y ait des dynamiques naturelles, des évolutions naturelles, qui seraient finalement les meilleurs supports de biodiversité et donc la meilleure TVB. Je souhaitais juste porter mon regard là-dessus, parce qu'est-ce que le bien

commun n'existe pas déjà ? Plutôt que de le produire, est-ce qu'il ne faudrait pas le révéler, le rendre présent à nouveau, lui reconnaître sa place dans nos projets de planification et d'aménagement ?

GUY BERTHOUD

Je voudrais juste réagir là-dessus parce que cela me paraît intéressant. Effectivement, je crois que si vous ne les connaissez pas, il faudrait lire attentivement « les principes de l'approche écosystémique du paysage » écrits dans la Convention sur la biodiversité. Parce que tout ce que nous sommes en train de dire a été écrit. La participation, le laisser-faire, le savoir-faire, l'échange, etc., ce sont des éléments qui ont été décrits en 2005. C'est très bien expliqué, il y a un manuel là-dessus et j'ai rarement entendu citer cette démarche — que vous trouvez sur internet. Vraiment, c'est une Bible pour moi.

À présent, j'aimerais dire deux choses sur le changement et l'évolution : le paysage est en train de changer. Ce qu'on décide, ce qu'on voit maintenant, ce n'est pas le paysage qu'on verra dans cinq ou dix ans. Il faut savoir s'adapter. Des choses changent, notamment au niveau des continuités biologiques et des corridors. Il y a énormément d'évolutions. Notamment ce que le SRCE a posé sur cartes et essaie d'imposer, il faut bien être conscient que c'est une analyse relativement schématique et sélective qui propose une solution ; mais que les vrais acteurs de la mise en place de la TVB sont bel et bien le pouvoir local. On compte là-dessus : « Quand on aura toute l'information qui vient du local, on pourra réviser nos SRCE ». Donc cela veut dire que dans dix ou quinze ans, on va modifier et adapter un certain nombre de choses.

Je vous rappelle que les corridors et les continuités écologiques ne sont pas des éléments fixes du paysage, mais en fonction de l'usage et de la transformation, ils peuvent se déplacer. Donc cette dimension évolution, transformation du paysage, il faut en tenir compte. C'est quelque chose de très important dont on n'a pas beaucoup entendu parler aujourd'hui.

BEATRICE FAUNY, PAYSAGISTE ET PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ÉTAT

Ce que je retiendrai aujourd'hui, c'est cette question de la dynamique qui est quelque chose qui nous échappe. Dans tous les cas, on voit bien que c'est à travers le projet finalement qu'on arrive à faire cette liaison entre paysage et biodiversité. Je voudrais juste vous citer un exemple qui est peut-être l'exemple inverse de ce qu'on a vu tout à l'heure : le parc du Sausset, créé par Michel Corajoud est aujourd'hui un site Natura 2000. Comme quoi même avec une démarche paysagère, cela reste un parc urbain quand même, on arrive à recréer une dynamique aussi pour la biodiversité. Je pense que c'est vraiment dans le projet qu'on parvient à faire ces connexions.

JEAN-PHILIPPE MINIER

Je voulais revenir sur la dimension agricole qui se fait aussi sur le terrain. Nous au quotidien, nos interlocuteurs, les exploitants, les sites que je vous ai montrés tout à l'heure font l'objet d'activités agricoles. Il y a des pâturages, ovins, bovins. Donc il y a des discussions sur la façon de travailler les espaces qui sont faits en concertation avec eux. On ne leur impose pas de cahier des charges : il y a échange et discussions, un constat sur les évolutions et comment elles ont entraîné l'appauvrissement d'une certaine faune et flore, une simplification des paysages, etc. Une fois que les constats sont partagés, on bascule dans une phase projet et là, on met autour de la table les autres utilisateurs de

l'espace : chasseurs, naturalistes, forestiers, pêcheurs, ostréiculteurs. Et c'est ce tour de table qui est fondamental sur le terrain pour se projeter sur quelque chose qui permette de maintenir ces activités dans de bonnes conditions tout en favorisant la biodiversité. C'est vraiment la clé du sujet, si en plus on a un élan qui existe à une échelle territoire. On a parlé tout à l'heure de « projets de territoires », pour moi, ce qui le représente le plus ce sont les chartes paysagères, parce qu'on est dans une démarche de projet. On est à la fois dans une démarche de connaissance, de reconnaissance des découpages, des qualités paysagères, du territoire ; mais on est aussi dans une dynamique de projets et d'orientations. Quand on arrive à avoir à la fois ce volet territorial et puis, effectivement des mouchoirs de poche, des réservoirs de biodiversité qui finissent peut-être quand même malgré tout par se connecter, on peut espérer construire quelque chose.

JACQUES COULON

L'histoire du Sausset m'a rebranché. D'une part, parce que je suis co-concepteur de ce parc avec Michel et Claire Corajoud. D'autre part, je voulais expliquer ce qui a déclenché au début la question écologique : le marais. Le marais, je l'ai mis en forme. Effectivement, nous avons fait cela d'une manière très intuitive, avec amour et ça a marché. C'est devenu un lieu riche, on nous a dit : ça vous dépasse complètement ! N'y touchez plus ». Il est assez intéressant de voir comment nous nous sommes fait écarter par la suite de la gestion du projet, alors qu'on avait créé la situation qui a mené à Natura 2000 à partir d'une plaine à blé.

JEAN-PHILIPPE MINIER

Il est toujours très délicat d'entreprendre comme cela une relation binaire : TVB et Paysage, deux petites cases, comment vont-elles finalement faire une sorte de synthèse ? Ce n'est pas très évident. Ce qui me semble en revanche évident, c'est que le projet de territoire durable, harmonieux, qui au bout du compte aboutira peut-être à un résultat esthétiquement sympathique, n'est pas forcément celui qui part de cette finalité-là et qui, enfermerait les paysagistes dans le magistère de l'esthétique et de la beauté. Il faut en faire un élément majeur et mobilisateur des projets de territoires.

Mais ce projet de territoire, il est évident qu'aujourd'hui on ne peut, me semble-t-il, plus le concevoir sans la prise en compte du substrat écologique, des écoulements d'eau, de la façon dont cela fonctionne, y compris de ce qui est invisible à nos yeux. À partir de ce substrat et des contributions de l'ensemble des habitants, de ceux qui y travaillent, qui y vivent, qui ont fait ce qu'il est aujourd'hui et qui vont continuer à le faire évoluer, on arrivera peut-être à un projet qui rassemblera les énergies, les compétences ; continuera à bouger dans une parfaite unité entre l'homme et la nature. Il faut peut-être qu'on arrête d'opposer l'un et l'autre ou d'avancer que l'une est plus grande que l'autre. Peut-être que l'espèce humaine disparaîtra et qu'il y aura d'autres espèces qui prendront le relais. Mais en attendant, nous sommes là ; nous sommes capables de penser un territoire ; et nous sommes peut-être aussi capables de le penser avec l'ensemble de ses composantes, dont l'une est essentielle à notre survie en tant qu'espèce humaine qui est le reste de la biodiversité dont nous faisons partie.

CATHERINE BRÉAL

Pour aller dans le même sens, je vais parler un de mon expérience personnelle au Parc du Pilat. Je viens plutôt du milieu environnementaliste, et en travaillant sur un programme

TVB, j'ai pu créer des liens avec des acteurs avec lesquels je n'avais pas l'habitude de travailler. On parlait de la zone industrialo-portuaire de Salaise, qui est dans mon périmètre de plan d'action, avec des gestionnaires d'infrastructures. J'étais plutôt avant sur des sites Natura 2000. Donc autant le paysage est une approche un peu fédératrice où chacun peut s'exprimer, autant il y a peut-être un peu plus de subjectivité. Quand je parlais de paysages, nous avons travaillé sur des timbres-poste, par exemple, résineux avec des propriétaires forestiers, et ils ne trouvaient pas cela « laid ». La TVB permet peut-être de donner un argumentaire pour sortir de cette subjectivité ; d'aller au-delà de l'esthétique du paysage. On a une approche peut-être un peu plus objective avec effectivement, un fonctionnement d'écosystèmes. L'homme fait partie de la biodiversité et l'on peut parler de biodiversité à des acteurs qui n'y voyaient pas de sens. Et du coup, cela donne un autre sens, cela enrichit, à mon avis, l'approche paysagère.

DIDIER LABAT

Je voudrais juste finir sur un commentaire qui a été évoqué par M. Berthoud, et pour aller dans ce sens-là, je crois qu'il ne faut pas trop s'attacher aux outils très scientifiques de la TVB. Ils sont utiles, mais ce sont d'abord des outils de mise en marche de l'ensemble des acteurs autour d'une préoccupation un petit peu nouvelle qui est cette diversité commune. Comme il le disait, on observe ce qui se passe sur les territoires et c'est là que l'innovation a lieu. À chaque journée d'échanges comme celle-ci, on découvre de nouveaux exemples qui sont très prometteurs et très intéressants. C'est clair qu'après une première approche un peu descendante à travers le SRCE, on va amorcer une approche qui sera plutôt ascendante, à partir des initiatives des territoires, de ce qui se fait. Et je pense qu'on a vraiment besoin des paysagistes pour accompagner cette cause de préservation de la biodiversité, car c'est l'une des professions qui est la plus à même de traiter la question du vivant.

CONCLUSION

PIERRE DONADIEU

J'espère que vous serez indulgents, je ne vais pas revisiter tout ce qui a été dit, mais aborder cinq points. Pour les introduire, je dirai d'abord que si nous étions tous d'accord ici, je serais fort inquiet. Donc tout va bien. Nous ne sommes pas totalement d'accord sur les méthodes, sur les articulations, sur les blocages, sur la manière de débloquer ; quoique sur les horizons, je pense qu'il y a un certain nombre d'accords. Et en même temps, je voudrais signaler les points sur lesquels il y a des accords et les points sur lesquels effectivement il reste des problèmes qui ne sont pas forcément de votre ressort, mais qui sont plus liés à nos expériences d'enseignants et qui impliquent justement des formations peut-être différentes au niveau universitaire en particulier.

La première idée, c'est que nous sommes aujourd'hui, tous, dans une phase de transition multiple dont nous n'avons, à mon avis, pas bien conscience. Nous sommes dans une période de crise. Qu'il s'agisse des transitions écologiques, énergétiques, climatiques, dans le domaine agricole, agrobiologiques, etc. Je me tourne vers M. Coulon qui a été dur avec le ministère de l'Agriculture : actuellement, il y a une politique sur l'agro-écologie. Et la parole politique n'est pas suffisante dans la mesure où elle n'est pas performative. Elle

n'implique pas tout de suite que la chose va être faite. Elle est et reste politique. Ensuite, il y a des agriculteurs avec leurs intérêts sur le terrain, qui font ce qu'ils ont à faire en tant qu'entrepreneurs. Donc je ne pense pas qu'il faille porter la pierre dans le jardin des ministères. Ils s'évertuent justement à faire au mieux pour le bien public, pour l'intérêt général. Ce qui est plus problématique dans ce contexte de transitions, c'est de dire qu'on va d'un point à un autre, on en voit l'horizon, mais on ne sait pas de quoi il est fait. C'est un peu comme tous les horizons : plus on s'en approche, moins on les touche. Cela est un peu inquiétant, mais en même temps c'est la condition humaine. Le problème, c'est d'analyser assez précisément les enjeux que portent toutes ces transitions. On peut aussi parler d'une transition paysagère dans la mesure où tous ces risques, ces évolutions, ces dynamiques vont transformer les paysages, que l'on intervienne ou pas. Donc cela est le contexte dans lequel nous travaillons. Vous travaillez, je dirai, en faisant le maximum de ce qu'il est possible de faire avec toutes les incompréhensions qui ont été signalées.

Le deuxième point est que le paysage et les communs paysagers seraient simplement de l'ordre du visible. Non. Si l'on reprend le travail sur les nappes phréatiques de Los Angeles d'Elinor Ostrom : un pompage systématique de ces nappes était fait. Au bout d'un certain temps, l'eau devenait de plus en plus saumâtre, si bien que l'eau potable comme l'eau d'irrigation devenaient tout à fait inutilisables. Il y avait des causes et des effets, ce qui fait que la préoccupation sur les communs « nappes phréatiques » à Los Angeles a été l'objet du travail d'Elinor OSTROM. Avec l'appui fédéral des Etats-Unis et des scientifiques, la discussion avec les propriétaires de terrains, avec ceux qui pompaient l'eau et ceux qui l'utilisaient a montré qu'il y était possible de trouver un intérêt commun pour que la ressource reste toujours la même, avec les mêmes qualités et quantités . Finalement les communs paysagers peuvent opérer sur ce qui se voit, mais aussi, sur ce qui détermine ce qu'on voit : l'eau, la qualité des sols et de nombreux facteurs qui sont l'objet d'une gouvernance des communs et, plus généralement, de ce que j'appelle « la démocratie des communs ». Ceci concerne le débat public sur la transformation / conservation / restauration / reconquête / création des ressources dont on a besoin localement. Donc dans ces communs paysagers, je ne fais pas la séparation entre ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Tout cela est associé : il ne peut y avoir de végétaux visibles s'il n'y a pas de sols et de climats. C'est là le deuxième point important dans le concept de communs paysagers.

Le troisième point est le problème de la relation entre la connaissance des paysages dans leur fonctionnement écologique et l'action, le projet. Il y a là deux cultures différentes, qui ne se mélangent pas, mais qui pourraient le faire. D'un côté, la culture de la connaissance, universitaire ou la « connaissance des savants ». Et ces savants ou « sachants » sont particulièrement compétents pour faire des inventaires ; désigner des populations ; des espèces raréfiées animales ou végétales ; les cartographier ; indiquer les propriétés des sols, leur dynamique, la diminution de leur fertilité etc. Cette culture a sa propre autonomie. Cette logique de la connaissance, en particulier écologique, sociologique, archéologique, historique, etc. amène un ensemble de savoirs qui ne sont pas forcément fabriqués pour l'action. La connaissance universitaire, au moins à la française, car ce n'est pas le cas pour le pragmatisme anglo-saxon, est peu orientée vers l'action, vers les questions posées par les praticiens sur le terrain. Et puis de l'autre côté, il y a la culture de

l'action. Alors, vous me direz qu'il y a aussi les sciences de l'action. Mais justement elles nécessitent que la culture de projets élabore, que les praticiens le sachent ou non, une connaissance transmissible, laquelle n'est pas toujours explicitée et pas toujours capitalisée surtout. Et c'est là qu'il y a une lacune. Parce que c'est de cette connaissance que les praticiens ont besoin, qu'ils soient ingénieurs écologues, paysagistes, urbanistes, etc. Parce que c'est elle qui finalement, par itérations successives, par améliorations, par critiques, va permettre d'aboutir à des objectifs concrets. Donc là, il y a une dissymétrie des systèmes de connaissance. Une dissymétrie entre des savoirs universitaires et des praticiens qui ne sont pas, eux, en situation de capitaliser et de faire savoir ce qu'ils font. Ils le font au maximum, mais ne disposent ni du temps ni parfois de la compétence pour transmettre. Si bien que la transmission des savoirs des paysagistes par exemple se fait surtout dans des ateliers de projets. L'atelier est un haut lieu de transmission, mais ce n'est pas un haut lieu de capitalisation. Alors que les mêmes ateliers chez les ingénieurs-écologues ou chez les géographes vont aboutir à la perpétuation du savoir avec des méthodes qui leur sont propres et qui ne sont pas celles des ateliers des praticiens. Donc c'est cette dissymétrie qu'il faudrait s'employer à résorber d'une manière ou d'une autre, de façon à trouver un moyen de la dépasser finalement ; à ce que ces deux formes de connaissance puissent s'interpénétrer et devenir beaucoup plus efficace. C'était le troisième point qui me paraît extrêmement important et qui fait que lorsqu'on détient des connaissances sur les observatoires, sur les atlas, etc., on n'a pas forcément les moyens de répondre à la question de l'élus : « De quelles connaissances ai-je besoin ? Est-ce qu'il y a les études pour le faire ? » Et si cette capitalisation n'existe pas, il faut effectivement refaire les études. Souvent, hélas, on les oublie dans les tiroirs et on les refait dix ans après. Si les formateurs parviennent dans leurs fonctions d'enseignants chercheurs à capitaliser le savoir-faire, je pense que l'on va franchir un pas extrêmement important.

Le quatrième point, c'est justement la question des formations. Aujourd'hui, de fait, en dépit de la volonté transversale de traverser les savoirs et de les mobiliser, les connaissances elles-mêmes se fabriquent de manière fragmentée, les unes à côté des autres sans communiquer. Ou alors, ce n'est pas une connaissance utile. Par exemple, pour le projet de Bois-d'Arcy c'était celle, scientifique, qui valorisait la ZNIEFF. S'il n'y avait pas eu les biologistes pour mettre à disposition cette connaissance, on n'aurait pas spontanément considéré tiré parti de l'enrichissement de l'extrémité du canal. Finalement, c'était une circonstance favorable pour la mise en valeur, parce que l'on connaissait les espèces et l'on savait que certaines étaient rares. Là, il y a eu capitalisation par une proximité entre l'université et les praticiens. La culture de projets, de paysages, de territoires, d'urbanisme, et les connaissances écologiques, demandent à être associées dans la pratique. Mais aujourd'hui, cela ne marche pas. Mes expériences à l'École de Versailles ont montré que l'échéance, par exemple, des travaux des écologues n'était ni de même ordre ni de même nature que celle d'un projet de praticiens qui répondent sur trois ou six mois alors que le scientifique va demander un ou deux ans d'observation des populations végétales et animales. On a cette discordance, et elle est absolument fondamentale. Donc il faut tenir compte de cela, il faut le savoir, et évitez de demander des choses aux uns et aux autres qui ne correspondent pas à leur intérêt professionnel au moment où ils travaillent.

Je vais finir en disant qu'au vu de tout ce qui a été présenté, si l'on conçoit le paysage en tant que mise en commun d'intérêts territoriaux identifiés, je pense qu'il est tout simplement l'affaire de tous. On est dans le cas d'une construction à la fois matérielle, mentale, immatérielle ; on est dans la construction d'une ressource qui va être partagée et dont on connaît les causes et les effets. On connaît la fragilité de règles établies, et l'on sait que s'il y a un acteur défaillant, il y aura une défaillance dans la ressource. On est dans un système social où la cohérence du groupe qui va s'intéresser à un territoire devient un enjeu majeur. Donc cela, à mon avis, est l'une des conclusions les plus importantes : là où il y a des biens communs en construction il y a une structure sociale en construction, en stabilisation, en espérant qu'elle durera le plus longtemps possible et en sachant que si elle évolue, les paysages évolueront. On est dans un système en permanence sollicité, surtout par rapport à des risques climatiques, énergétiques, de biodiversité, etc. La résilience, soit cette capacité des territoires et des sociétés humaines à rétablir des équilibres par rapport à des sollicitations brutales, dépend effectivement de la capacité en tant que groupe social à maintenir un certain nombre de propriétés, de fonctionnements écologiques et de services écosystémiques qui y sont associés. Et là, je vous invite vraiment à expliciter clairement les systèmes écosystémiques en jeu dans tel ou tel projet. Pour moi, c'est l'affaire de tous et l'indifférence, à mon avis, est tout à fait discutable et critiquable. Il s'agit bien de travailler ensemble sur les terrains et de manière la plus transversale possible.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01 44 14 15 16 – www.ubiquis.fr – infofrance@ubiquis.com